

# PROTOCOLE

**DÉPARTEMENTAL  
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE  
CONTRE LES VIOLENCES  
FAITES AUX FEMMES**

**2019-2022**

Département du Loiret

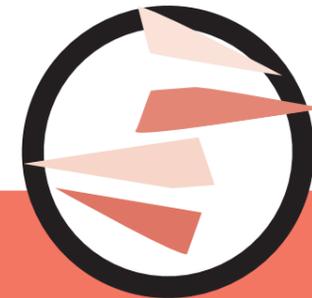


PRÉFET DU LOIRET



# [ SOMMAIRE ]

	<b>Avant-propos du Préfet</b>	<b>page 4</b>
	<b>Introduction</b>	<b>page 5</b>
	<b>1. Les objectifs du protocole</b>	<b>page 6</b>
	<b>2. Les constats</b>	<b>page 7</b>
	<b>3. Les orientations nationales articulées au niveau local</b>	<b>page 9</b>
	1. Mise en œuvre locale du cadre national	page 9
	2. Les 5 domaines d'intervention	page 11
	3. La démarche et l'approche méthodologique	page 12
	<b>4. L'état des lieux et le diagnostic - département du Loiret</b>	<b>page 13</b>
	<b>5. Les engagements des partenaires au protocole</b>	<b>page 25</b>
	<b>6. Les actions collectives</b>	<b>page 53</b>
	<b>7. Le cadre législatif de la politique de lutte contre les violences faites aux femmes</b>	<b>page 74</b>
	<b>8. Les signataires et adhérents du protocole départemental</b>	<b>page 75</b>



## Avant-propos du Préfet

L'État agit avec détermination pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes. Des progrès considérables ont été réalisés grâce aux plans nationaux successifs.

Les violences sont mieux repérées ; les victimes mieux prises en charge. Les professionnels, qu'ils soient professionnels de santé, intervenants sociaux, gendarmes ou policiers, sont les acteurs essentiels des dispositifs d'accueil, d'information et d'accompagnement de la victime. Les violences faites aux femmes sont désormais mieux connues et davantage dénoncées.

Toutefois, les violences faites aux femmes demeurent importantes et tuent encore dans notre société. En effet, une femme décède tous les trois jours sous les coups de son conjoint, ou ex-conjoint.

Le département du Loiret est également touché. En effet, en 2018, près de 1536 faits de violences en direction

des femmes (au sein du couple, viols, atteintes sexuelles et agressions) ont été connus des forces de police ou de gendarmerie.

La persistance de ces violences est intolérable, non seulement car elles portent atteinte aux droits et à la dignité des femmes, mais aussi car elles sont le premier obstacle à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la vie. Ce constat appelle un engagement fort de la part de l'État et de tous les partenaires qui participent à cette politique publique.

Le présent protocole, fruit d'un travail partenarial et participatif mené sous l'égide de la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, vise à décliner les orientations nationales jusqu'en 2022 dans le département du Loiret, au regard des besoins du territoire.

Il est l'occasion de formaliser le partenariat existant entre les services de l'État, l'institution judiciaire, ainsi que les collec-

tivités territoriales et l'ensemble des acteurs impliqués dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Cet outil permet de mieux connaître le rôle de chacun, de renforcer la complémentarité des interventions, de définir des objectifs de progrès communs ; sa mise en œuvre fera l'objet d'un suivi régulier.

Ce réseau d'une quarantaine de partenaires, ainsi animé et coordonné, permettra d'assurer en continu, toute l'année, l'écoute, l'accueil, l'information et l'hébergement des femmes victimes de violences, souvent accompagnées d'enfants.

Ce n'est que par une mobilisation collective qu'il est possible de faire reculer les violences faites aux femmes.

Le préfet

## INTRODUCTION

Les violences faites aux femmes sont multiples : violences conjugales et intrafamiliales, agressions sexuelles, violences sexistes, violences psychologiques, violences économiques, harcèlement, prostitution, mutilations sexuelles, mariages forcés.

**Elles n'épargnent aucun milieu, aucun territoire, aucune génération.**

Les violences faites aux femmes désignent selon l'ONU « *tout acte de violence sexiste qui cause ou est susceptible de causer à la femme une atteinte à son intégrité ou une souffrance physique, sexuelle ou psychologique, y compris la menace d'un tel acte, la contrainte et la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée* ». Elles sont l'expression la plus grave des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes dans notre société.

**P**our lutter efficacement contre ces violences, il est nécessaire **de structurer, au niveau local, des réponses adaptées** en mobilisant un maillage de proximité coordonné.

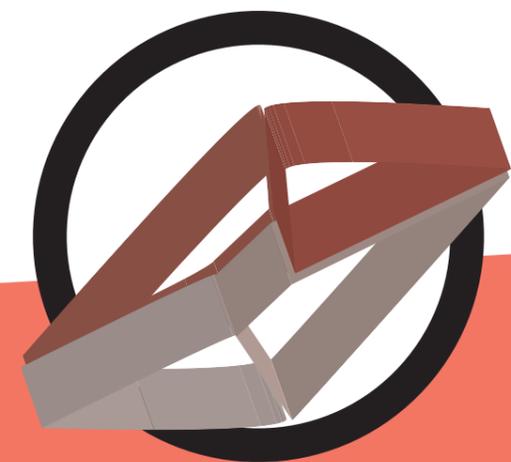
Aussi, en déclinaison du 5<sup>ème</sup> plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes, le département du Loiret se dote d'un protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

## Les objectifs du protocole

**C**e protocole vise une plus grande efficacité dans la prévention et la prise en charge, tant au niveau curatif que répressif, des situations de violences faites aux femmes, sur l'ensemble du Loiret à travers :

- ▶ **La mobilisation** des partenaires départementaux dans leurs champs de compétences sur le sujet des violences.
- ▶ Un renfort du **travail en réseau** et du **maillage** entre partenaires.
- ▶ **Un engagement** des signataires sur les axes de travail suivants :
  - information / communication
  - prévention des violences
  - sensibilisation / formation des professionnels
  - repérage des violences
  - réseau et accompagnement des femmes victimes de violences (et enfants)
  - réparation des victimes / des auteurs
  - analyse des violences faites aux femmes afin de disposer de données départementales chiffrées.

Le protocole constitue un **outil de pilotage** des réponses apportées aux violences faites aux femmes à l'échelle du département du Loiret.



## Les constats

**E**n France, en moyenne **219 000 femmes par an sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint et/ou ex-conjoint**, cette estimation minimale ne rend pas compte des violences verbales, psychologique ou économiques.

Moins d'une victime sur 5 déclare avoir déposé plainte après ces violences.

Par ailleurs, plus de la moitié de ces femmes n'ont pas fait de démarche auprès d'acteurs associatifs susceptibles de les aider.

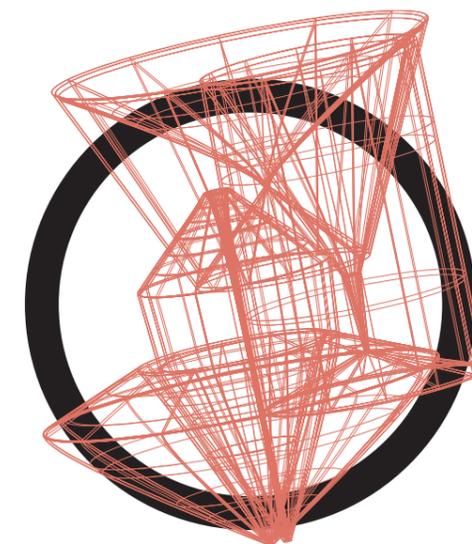
Dans **40 % des cas**, les violences conjugales commencent pendant la grossesse ou peuvent être plus graves pendant la grossesse pour 2 femmes sur 3.

▶ Sur une année 130 femmes ont été tuées sous les coups de leur partenaire ou ex-partenaire, **ce qui équivaut à une femme tous les trois jours** (chiffre relativement stable depuis une dizaine d'années).

Dans le même temps, 21 hommes ont été tués par leur (ex)-partenaire. Sur ces 21 hommes tués par leurs partenaires, 11 étaient auteurs de violences.

▶ S'agissant uniquement des violences sexuelles, sur les 94 000 femmes majeures qui ont déclaré avoir été victimes de viol et/ou de tentative de viol, moins d'une victime sur 10 a déposé plainte.

De plus, 42 000 victimes de violences sexuelles ont été enregistrées par les services de police ou de gendarmerie et plus de la moitié d'entre elles sont des mineures.



## 2- Les constats

Ces violences entravent la liberté des femmes, affectent leur santé, mais aussi celle des enfants exposés aux violences.

En France, 145 000 enfants vivent dans un ménage où une femme adulte est victime de violence.

Enfin, une femme sur 5 dit avoir été victime de violences sexuelles et/ou de harcèlement au travail.

Le département du **Loiret** est aussi concerné. En effet, en 2017, **près de 1536 faits de violences en direction des femmes** (au sein du couple, viols, atteintes sexuelles et agressions) ont été connus des forces de police et de gendarmerie.

Le lieu d'accueil et d'écoute (LAé) à destination des femmes victimes de violences a reçu, en 2018, **482 femmes** en entretien individuel (soit 433 à Orléans/Pithiviers, 37 à Montargis et 12 à Gien) ainsi que **124 femmes** sur les temps d'échange collectifs.

En 2018, Les intervenants sociaux placés auprès des services de police et de gendarmerie (ISCG) **ont accueilli 561 victimes violences intrafamiliales** (1214 entretiens).



Source : secrétariat d'état chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les données présentées sont issues de :

- L'étude nationale sur les morts violentes au sein du couple 2016 et 2017
- L'enquête « Cadre de Vie et Sécurité » (INSEE - ONDRP - SSM-SI) 2017
- La base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, (Ministère de l'Intérieur—SM-SI)
- Les statistiques pénales et le Casier Judiciaire National (Ministère de la Justice, SDSE)

[https://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/IMG/pdf/violences\\_au\\_sein\\_du\\_couple\\_et\\_violences\\_sexuelles\\_novembre\\_2018.pdf](https://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/IMG/pdf/violences_au_sein_du_couple_et_violences_sexuelles_novembre_2018.pdf)

Le « 3919 » est le numéro national d'écoute téléphonique et d'orientation à destination des femmes victimes de toutes formes de violences (violences conjugales, violences sexuelles, violences au travail, mutilations sexuelles féminines, mariages forcés), ainsi qu'à leur entourage et aux professionnels concernés. Il permet d'assurer une écoute, une information, et, en fonction des demandes, une orientation adaptée vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge. En 2017, 46 449 appels ont été pris en charge par les écoutantes du « 3919 – Violences Femmes Info ». Au dernier trimestre 2017, les appels pour violences sexuelles (hors couple) ont été multipliés par 2 par rapport à 2016. Cette hausse, concomitante avec le début du mouvement #MeToo, témoigne des effets de ce mouvement sur la libération de la parole des victimes et la dénonciation des violences sexuelles.

## 3- Les orientations nationales articulées au niveau local

### 1. Ce protocole contribue à la mise en œuvre locale du cadre national :

Ce travail répond à la législation en vigueur (voir partie 7) et aux objectifs du 5<sup>ème</sup> plan interministériel de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019) :

#### 1. Sécuriser et renforcer les dispositifs qui ont fait leurs preuves pour améliorer le parcours des femmes victimes de violences et assurer l'accès à leurs droits afin de :

- a. Faciliter davantage la révélation des violences : renforcer le numéro d'appel 3919 (numéro d'appel national à destination des personnes victimes) et le dispositif des intervenants sociaux placés auprès des services de Police et Gendarmerie (ISCG), la formation des professionnels (médecins, policiers, gendarmes, sapeur-pompiers, travailleurs sociaux...) qui constituent le premier recours des femmes victimes de violences sera systématisée.
- b. Mettre les victimes à l'abri, parfois dans l'urgence ; le plan prévoit que les lieux d'écoute de proximité soient renforcés.
- c. Accompagner les victimes vers une réelle autonomie.

#### 2. Renforcer l'action publique là où les besoins sont les plus importants :

- a. Protéger les enfants victimes des violences conjugales, les femmes vivant en milieu rural.
- b. Protéger les jeunes femmes particulièrement exposées aux violences, dans le couple et sur internet.

#### 3. Déraciner les violences par la lutte contre le sexis-me, qui banalise la culture des violences et du viol.

L'Égalité entre les femmes et les hommes a été consacrée grande cause nationale du quinquennat.

Dans son discours du 25 novembre 2017, le Président de la République a énoncé les mesures gouvernementales qui portent sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

### 3 PILIERS SOUTIENNENT LES ACTIONS MENÉES :

- 1 L'éducation,
- 2 L'accompagnement des victimes,
- 3 Le renforcement de l'arsenal répressif.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'un plan quinquennal de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, dans lequel tous les ministères sont impliqués.

#### 1 L'éducation :

- ▶ la formation des professionnels de la petite enfance pour déconstruire les représentations sexistes dès le plus jeune âge ;
- ▶ la lutte contre la pornographie et le cyber harcèlement au collège menés auprès des collégiens mais aussi des parents ;
- ▶ le combat contre les stéréotypes sexistes avec les publicitaires, industries de la mode et du jeu vidéo.

*Un effort particulier sera déployé pour la formation des agents de l'État dans un souci d'exemplarité.*

#### 2 L'accompagnement des victimes de violences sexuelles et sexistes :

- ▶ la mise en place d'une procédure de signalement en ligne pour faciliter le dépôt de plainte et orienter vers les centres d'aide ;
- ▶ le recueil de preuves sans dépôt de plainte dans les unités médico-judiciaires.

#### D'autres actions sont également prévues :

- ▶ la mise en place des arrêts à la demande en soirée pour les bus ;
- ▶ le lancement d'une application numérique pour les victimes de cyber harcèlement.

#### 3 La répression des auteurs :

##### Ce 3ème axe concerne le renforcement de l'arsenal répressif :

- ▶ la pénalisation du harcèlement de rue avec la mise en place du « délit d'outrage sexiste » verbalisable ;
- ▶ l'allongement du délai de prescription pour les crimes sexuels commis sur mineurs ;
- ▶ la fixation d'un âge de présomption de non consentement à une relation sexuelle.

Les objectifs du Comité interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes (CIDFE) doivent aussi être pris en compte :

1. Transmettre et diffuser la culture de l'égalité.
2. Agir pour l'égalité professionnelle tout au long de la vie.
3. Faire vivre l'égalité au quotidien en garantissant l'accès aux droits :
  - garantir la sécurité des femmes dans l'espace public ;
  - lutter contre les violences sexistes et sexuelles sur tout le territoire.

- ▶ 4. Un service public exemplaire
  - lutter contre les violences sexuelles et sexistes ;
  - mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des violences sexistes et sexuelles dans toutes les administrations, collectivités territoriales et établissements publics hospitaliers. etc.

Une articulation doit aussi être faite avec la stratégie nationale de prévention de la délinquance et son programme d'action pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes.

Il convient aussi de faire le lien entre la politique publique nationale de lutte contre les violences faites aux femmes avec les Plans locaux existants :

Le plan contre les violences conjugales lancé en septembre 2018 par le secrétariat d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes prévoit également une série de mesures :

1. Une campagne TV en direction des témoins.
2. Une hausse des moyens de la plateforme d'écoute du 3919.
3. Le lancement de la plateforme de signalement en ligne des violences sexistes et sexuelles.
4. L'engagement des premiers Contrats Locaux Contre les Violences : il s'agit d'un dispositif intra départemental de partage d'alertes entre professionnels de la justice, de la police, de la santé et les travailleurs sociaux, autour des Préfets et en partenariat les associations.
5. La mise en place d'une plateforme de géolocalisation des places d'hébergement d'urgence accessible aux professionnels.

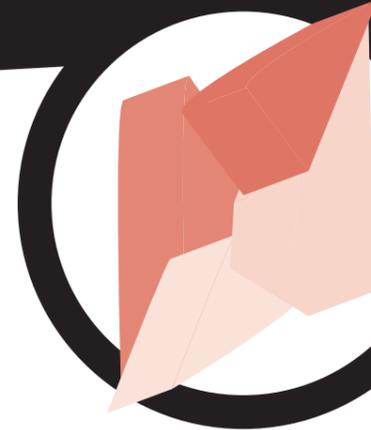
- ▶ Le schéma départemental des services aux familles 2016-2020.
- ▶ Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALHPD) et sa fiche action sur la prise en charge des personnes victimes de violences dans l'hébergement et le logement qui a défini des objectifs locaux.

#### Ce protocole s'inscrit dans les lois plus récentes :

- du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées qui illustre l'engagement abolitionniste de la France. Elle prend en compte le phénomène prostitutionnel dans sa globalité et contribue ainsi à renforcer la lutte contre le proxénétisme et améliorer la prise en charge des personnes victimes de prostitution,
- du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes qui réprime le harcèlement dit « de rue » en instituant une contravention pour outrage sexiste. La loi fixe une extension des délits de harcèlement sexuel et harcèlement moral.

## 2. Ce protocole départemental décline ces priorités à travers 6 domaines d'intervention :

1. La communication
2. La prévention des violences
3. La sensibilisation / formation des professionnels
4. Le repérage des situations par les professionnels
5. Le réseau et l'accompagnement des femmes victimes de violences (et les enfants)
6. La réparation, des victimes, des auteurs.





### 3- Les orientations

#### 3. Démarche et approche méthodologique :

##### **Le cadre du Comité de pilotage :**

Un comité de pilotage a été créé en vue de la rédaction et de l'animation du protocole départemental. La déléguée aux droits des femmes et l'égalité en est la pilote sous l'autorité de la Directrice de cabinet du préfet et de la Directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité. Elle coordonne les différents groupes de travail mis en place dans le cadre du protocole, organise son évaluation et ses mises à jour. Le comité de pilotage collecte les informations transmises par toutes les structures engagées et établit un bilan annuel.

Les dispositifs et acteurs intervenant dans le champ des violences faites aux femmes (services de l'État, institutions judiciaires, collectivités territoriales, établissements publics, associations, personnalités publiques, etc.) ont été recensés puis invités à participer à la démarche départementale d'élaboration de ce document. La méthode d'élaboration du protocole a été présentée lors du 1er COPIL le 25 juin 2018. Un état des lieux a été réalisé et un diagnostic départemental présenté lors de cette réunion de lancement du protocole.

Par la suite, des travaux en ateliers

animés par des partenaires ont eu lieu le 5 septembre 2018 afin de faire émerger des fiches actions collectives soumises au second COPIL du 22 novembre 2018.

##### **Les engagements des signataires à travers ce protocole :**

Les signataires du document partagent la volonté d'agir sur les violences, de les prévenir et de s'engager.

La lutte contre les violences faites aux femmes étant un **sujet transverse**, l'objectif du protocole est de **mobiliser sur ce sujet les partenaires** départementaux dans leurs champs de compétences respectifs.

Ce document rassemble et présente : - les engagements des structures du Loiret sur le sujet des violences faites aux femmes ; - les projets collectifs.

##### **Mise en œuvre et suivi :**

Le protocole de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes du Loiret est un document organisationnel qui a pour but de faciliter les relations entre partenaires. Sa diffusion permettra de mieux connaître le rôle et les actions de chacun.

##### **Les effets concrets attendus par ce protocole sont les suivants :**

- ▶ Une meilleure interconnaissance des acteurs ;
- ▶ Une meilleure reconnaissance des actions menées ;

▶ Une meilleure diffusion des informations auprès des publics concernés ;

▶ Une augmentation des opportunités de repérage et d'accompagnement des victimes ;

▶ Une diminution des risques de récidive.

##### **Chaque signataire s'engage à désigner une personne référente chargée :**

▶ de la diffusion du protocole au sein de sa structure et des actualités du réseau (événements de sensibilisation, outils de communication, formation...)

▶ de participer aux groupes de travail thématiques, dans la mesure du possible.

##### **Évaluation et reconduction :**

Le protocole 2019-2022 prend effet à compter de sa signature et sera prolongé, le cas échéant, par tacite reconduction.

De nouveaux signataires pourront intégrer le protocole par le biais d'avenants (signature de la déclaration d'adhésion / contact : [vanessa.kerampran@loiret.gouv.fr](mailto:vanessa.kerampran@loiret.gouv.fr) et [sgar45-drdfe@centre.pref.gouv.fr](mailto:sgar45-drdfe@centre.pref.gouv.fr)).

La délégation aux droits des femmes informe des dates de réunions et groupes de travail par courriel.

La valorisation des actions mises en place et les engagements des structures feront l'objet d'un suivi, d'un bilan dans le cadre de la réunion du Comité de pilotage annuel.

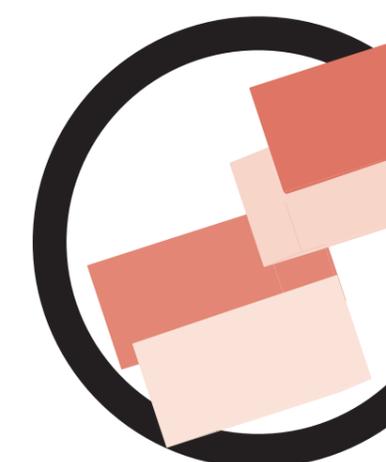
### 4-

## L'état des lieux et le diagnostic

### Points forts points à améliorer dans le département

**Constat :** le département est marqué par les violences intra-familiales (dites « atteintes à l'intégrité physique non crapuleuses »). Le Loiret connaît plus fréquemment que dans les départements de taille comparable ce type de faits. Aussi, lors de son arrivée, le préfet Jean-Marc FALCONE a fortement insisté sur ce point et sur la nécessité d'y travailler.

*A noter que le fait d'avoir un nombre élevé de situations ne veut pas dire qu'il y a plus de situations mais quelles sont aussi, peut-être, plus souvent révélées.*



 Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité  
Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité  
Préfecture de la région Centre-Val de Loire  
181, rue de Bourgogne - 45042 ORLÉANS Cedex 1

**DIAGNOSTIC DEPARTEMENTAL**

**Les VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**  
Dans le Loiret - année 2017 - réalisé en juin 2018

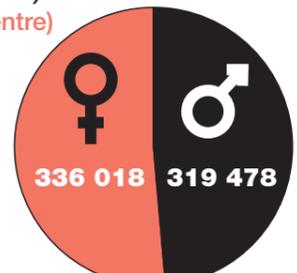
**Forces / faiblesses / pistes d'évolution**

**DOCUMENT DE TRAVAIL**  
**74 partenaires sollicités - 34 réponses**

**POPULATION - LOIRET**

655 496 habitants dans le Loiret, source INSEE  
(319 478 hommes ; 336 018 femmes)  
(2 586 000 habitants en région centre)

Loiret arrondissements :  
Montargis : 171 421  
Orléans : 438 555 (ville Orléans : 144 644)  
Pithiviers : 63 373



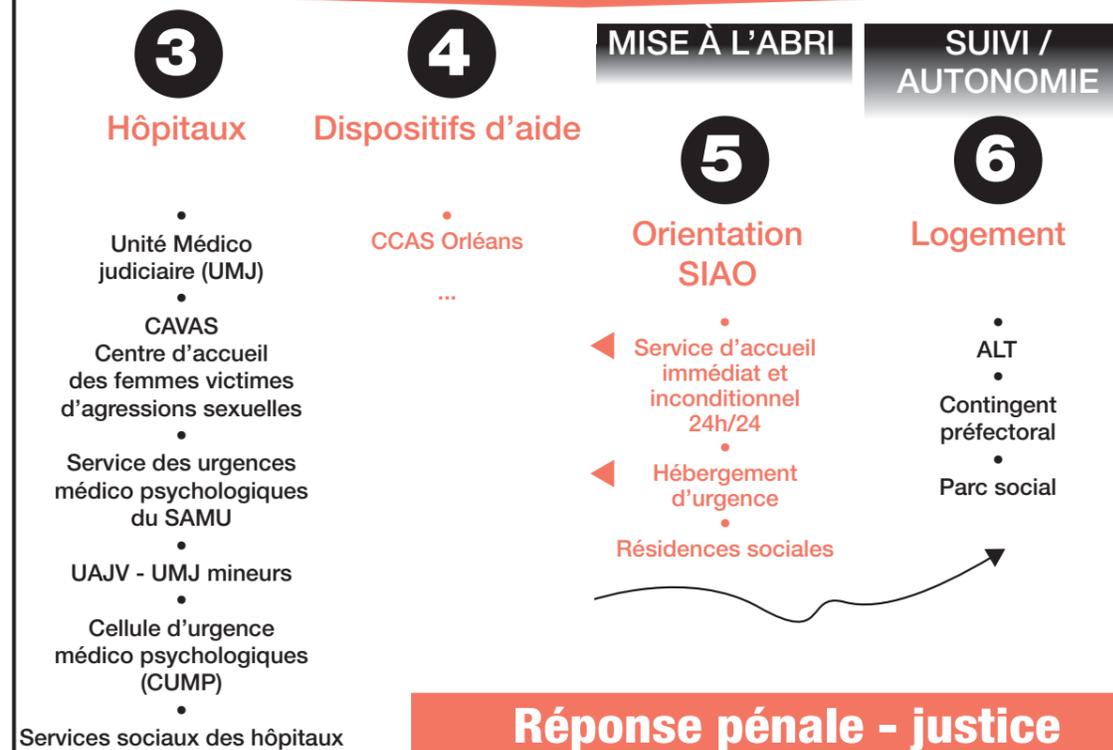


24 000 familles monoparentales dans le Loiret  
(90 000 familles monoparentales en RCVL = 22 % des familles)  
326 communes

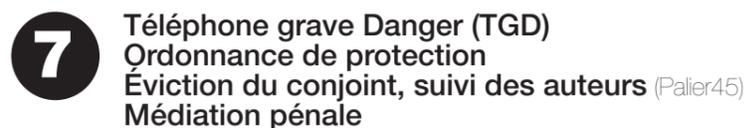
## LES DISPOSITIFS de prise en charge des victimes de violences faites aux femmes dans le Loiret



### Orientation vers des dispositifs spécifiques



### Réponse pénale - justice



## PRÉVENTION DES VIOLENCES

**ACTIONS DE SENSIBILISATION :** sexisme, violences, harcèlement, respect, mariages forcés, etc.

### BILAN :

- **8191 collégiens et lycéens sensibilisés** (9 structures + BPDJ)
- Hors éducation nationale : **3333 personnes**
- Constats : des jeunes très exposés à la violence

#### FORCES :

- Nombre important d'interventions
- Présence d'acteurs locaux compétents

#### FAIBLESSES :

- Nombre d'interventions à relativiser par rapport au nombre de scolarisés
- Portage des dossiers – financements des actions
- Peu d'interventions auprès des élèves du 1<sup>er</sup> degré

#### PISTES D'ÉVOLUTIONS :

- Intervenir dès le plus jeune âge
- Valoriser l'existant

**1<sup>er</sup> DEGRÉ**  
70 000 élèves

**2<sup>nd</sup> DEGRÉ**  
58 000 élèves

### BONNES PRATIQUES :

- ➔ Interventions du CIDFF dans le 1<sup>er</sup> degré dans les quartiers politique de la ville de Gien
- ➔ Constat DASEN : des jeunes exposés à la violence

[ 6 ]

[ 8 ]

## SENSIBILISATION / FORMATION

Sensibiliser **les professionnels** afin de permettre une meilleure connaissance du sujet afin de faciliter la une bonne prise en charge des situations de violences

### BILAN :

**34 journées de formation par 8 structures**  
**367 professionnels formés**

#### FORCES :

- Des compétences locales pour former les professionnels : LAé, Le Planning Familial, le Mouvement du nid.
- Forte demande de la part des professionnels  
Des outils existent : cf MIPROF

#### FAIBLESSES :

- Nécessité de financer ces sessions et de faire valider la présence des personnels à ces formations par la hiérarchie
- turn-over des agents : besoin de formations régulières
- Comment traiter les problématiques soulevées lors de ces formations ?

#### PISTES D'ÉVOLUTIONS :

- Faire remonter les problématiques soulevées pour les traiter en réunion de réseau
- Travailler avec les organismes de formation
- Sensibiliser les hiérarchies à la nécessité de former les agents

## PROJET 2018

Sensibilisation des agents des **CCAS d'Orléans et d'Olivet** à la détection des violences par le **LAé (Aidaphi et CIDFF)** et **Le Planning Familial**

**Information/communication :**  
**COMMUNIQUER SUR LE SUJET DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

[ 7 ]

[ 9 ]

## OUTILS DE LA MISSION INTERMINISTÉRIELLE pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains MIPROF

➔ **Outils de formation sur les violences au sein du couple et les violences sexuelles**

➔ **Supports de communication**

*Exemple :*

- Modèle certificat médical ;
- Fiche réflexe à destination du personnel d'accueil dans les mairies



Site : [stop-violences-femmes.gouv.fr](http://stop-violences-femmes.gouv.fr)

## BILAN :

• 12 colloques, forums, mobilisation dans l'espace public : **1029 personnes**

• **Actions en direction du public des structures :**  
diffusion de supports de communication

• **Communication presse :**  
Communication sur les réseaux sociaux

#### FORCES :

- Mobilisation des structures associatives locales et partenariat
- Les événements permettent de rendre visible et faire du lien avec les élus locaux
- La communication en interne sur le sujet « montre l'exemple » aux partenaires

#### FAIBLESSES :

- Peu de communication en secteur rural
- Difficulté de communiquer sur ces sujets sauf quand l'action est menée dans l'espace public

#### PISTES D'ÉVOLUTIONS :

- Diffuser l'information largement
- Ouvrir les partenariats
- Valoriser les actions

[ 16 ]

[ 17 ]

# BONNE PRATIQUE 2017

## Université d'Orléans :

Affiches réalisées par **des étudiantes en marketing** « Dites non, Dire oui »

et **diffusion de la campagne** de communication nationale

➔ **#NerienlaisserPasser**  
 (18000 étudiant.e.s visés et 2000 personnels)

## Mobilisation du public – espace public avec Le Planning Familial 45



## Dépliant à destination des personnes victimes de violences LOIRET

## REPÉRAGE ET ORIENTATION

Toutes les situations de violences ne sont pas détectées.

Actions internes AFIN DE MIEUX REPÉRER LES SITUATIONS DE VIOLENCES POUR ORIENTER vers les structures spécialisées.

➔ **BILAN : 4 structures ont rendu systématique la détection des violences par leurs personnels.** Ces agents orientent des femmes victimes vers des partenaires. **Certaines structures repèrent et orientent mais ces chiffres ne sont pas enregistrés**

**FORCES :**  
 Expérimentations locales = bonnes pratiques

**FAIBLESSES :**

- Besoin de formations sur le repérage et la prise en charge
- Peu de démarches internes (recensées) afin de rendre systématique la détection des situations de violences
- Besoin de partenariat : qui fait quoi
- Veiller à nuancer « repérer » et « prendre en charge »

**PISTES D'ÉVOLUTIONS :**

- Groupe de TRAVAIL RÉSEAU sur le **repérage** et la **prise en charge** des personnes

## BONNE PRATIQUE

### 1 le planning familial 45

procède depuis quelques années à **un repérage systématique** des situations de violences *vécues par les personnes qui viennent à la structure* pour tout type de demande.

CELA A DEMANDÉ UNE FORMATION DES ÉQUIPES  
+ l'élaboration d'un questionnaire

Sur un an et demi : **651 détections/ orientations** enregistrées

**75%** des personnes interrogées ont révélé avoir vécu des violences

**32%** des ces femmes en parlaient pour la 1<sup>ère</sup> fois

### 2 **Service de renseignement en droit du travail de la DIRECCTE** (ligne téléphonique d'appel à destination du public) **A FAIT REMONTER** des situations en matière de harcèlement **SEXISTE ET SEXUEL AU TRAVAIL**

### PRISE EN CHARGE DES PERSONNES : Police, Gendarmerie, Justice

#### violences au sein du couple

#### BILAN :

**Gendarmerie : 278 faits de violences intrafamiliales** enregistrés pour coups et blessures dont les victimes sont des femmes

**Police : 760 faits enregistrés pour violences** commises sur conjoints ou ex conjoint

#### FORCES :

- Existence de statistiques  
Formation des chef.fe.s de brigades (gendarmerie)
- Cellules au sein des brigades et services de police spécialisés dans la prise en charge des victimes
- Présence des ISCG

#### FAIBLESSES :

- Département marqué par les violences intra-familiales
- Questionnements sur les enregistrements des plaintes

#### PISTES D'ÉVOLUTIONS :

- Rassurer et faire remonter les problématiques éventuelles (cf plaintes)
- Proposer la sensibilisation réalisée auprès des chefs de brigades aux services de police et justice.

## BONNE PRATIQUE 2017

### GENDARMERIE

Organisation de **sessions de sensibilisation via le LAé** (Aidaphi – CIDFF) **des commandants de brigade** sur des sujets liés aux violences faites aux femmes

*exemples : Les conséquences des violences sur les enfants, Différence entre conflit au sein du couple et violence conjugale, Présentation des partenaires locaux, etc.*

### PRISE EN CHARGE DES PERSONNES : Police, Gendarmerie, Justice

#### viols / atteintes sexuelles

#### BILAN : VIOLS

**Au sein du couple / famille**

- Gendarmerie : 39 dont 18 mineures
- Police : 20

**En dehors du couple :**

- Gendarmerie : 47
- Police : 122 (faits enregistrés)

#### BILAN : AGRESSIONS

- HARCELEMENT

- ATTEINTES SEXUELLES

**Au sein du couple / famille :**

- Gendarmerie : 122
- Police : 80

**En dehors du couple :**

- Gendarmerie : 102
- Police : 227 (faits enregistrés)

#### FORCES :

- Cellules au sein des brigades et services de police spécialisés dans la prise en charge des victimes

#### FAIBLESSES :

- Manque de liens entre acteurs (connaissances des partenaires)

#### PISTES D'ÉVOLUTIONS :

- Réunion de partenariat
- Proposer la sensibilisation réalisée auprès des chefs de brigades aux services de police et justice.

**PRISE EN CHARGE DES FEMMES victimes de violences conjugales** → **ACCOMPAGNEMENT**

**BILAN :**

**1310 femmes accompagnées** sur tout le département  
+  
**ISCG : 453 femmes accompagnées**  
**Psy commissariat : 65 femmes victimes de violences (FVV)**  
**Unité Médico-Judiciaire : 257 FVV**  
---  
**81 femmes prises en charge**  
sur de l'hébergement ou du logement (chiffre non exhaustif)  
**182 appels au Service d'accueil immédiat**  
pour des situations différentes pour 32 femmes (ajouter les enfants) accueillies.  
**35 femmes non orientées sur des dispositifs d'hébergement d'urgence faute de place**

**BONNE PRATIQUE**

**JUSTICE**

**5 Téléphones grave dangers déployés**

**DRDJSCS :**

Intégration du sujet des violences dans le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) :

→ **Travail sur le bilan en 2018 avec le SIAO,**  
développement de l'offre intermédiaire entre l'hébergement et le logement

**ARS : travailler** à l'intégration du sujet des violences comme **sujet de santé publique** dans les plans régionaux :  
projet régional de santé et PRAPS

**PRISE EN CHARGE DES FEMMES victimes de violences conjugales** → **ACCOMPAGNEMENT**

**FORCES :**

- Plusieurs dispositifs de prise en charge spécifiques :  
LAé (sur tout le territoire), SAI, ISCG, Planning Familial, 5 TGD, UMJ, CAVAS, psychologues, commissariat
- Service d'accueil immédiat (SAI) = 18 places réservées 24h/24 FVV + accueil sur d'autres sites
- Référents violences faites aux femmes (médecins) au sein des hôpitaux d'Orléans, Montargis, Pithiviers et Gien + AS des hôpitaux
- Fiche action du PDALHPH
- Mobilisation des collectivités (CCAS) : signature de conventions de la ville d'Orléans avec la CAF et la CPAM

**FAIBLESSES :**

- Beaucoup de structures situées à Orléans
- Délais d'attente pour obtenir un RDV au Laé
- Pas de déplacement organisé le WE pour aller vers un Hébergement ou à l'hôpital (UMJ)
- « Pas d'État des lieux » sur les demandes d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences (avec enfants)
- Pas de places spécifiques FVV à Pithiviers
- Accueil de femmes victimes de violences en structures généralistes = retours plus fréquents au domicile

**PISTES D'ÉVOLUTIONS :**

- Travailler le partenariat et maillage sur tout le département
- Dispositifs « saturés »
- Formation des structures généralistes à la prise en charge des personnes
- Bilan SIAO (fiche action PDALHPD) Travail identification des besoins d'hébergement - logement
- Travail sur la prise en charge psychologique et le psycho traumatisme ; (évaluation du psychotraumatisme par les médecins)
- Travailler le lien avec les CMP ?
- Partenariat avec la justice : vigilance dans les cas de violences dans des procédures en CRPC ou médiation
- Valoriser les bonnes pratiques

**PRISE EN CHARGE DES PERSONNES en situation de prostitution :**

**BILAN :**

**50 femmes prostituées suivies et 6 hommes, 8 personnes accueillies en Hébergement**

Etude mouvement du nid :  
**123 situations avérées et 268 suspicions pour 2016**  
+ sites internet d'annonces (*types vivastreet = exemple 74 annonces sur un jour*)

**FORCES :**

- Installation de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la TEH aux fins d'exploitation sexuelle
- Association locale spécialisée sur l'accompagnement et la prise en charge des personnes prostituées : le Mouvement du Nid

**FAIBLESSES :**

- Accès à la langue, santé, etc
- Réseaux complexes
- Communiquer sur la loi du 13 avril 2016 (création d'un parcours de sortie de prostitution)

**PISTES D'ÉVOLUTIONS :**

- Travail en réseau : se connaître et faire du lien
- Sensibilisation des professionnels
- Parcours de sortie de prostitution

**PRISE EN CHARGE DES PERSONNES** → **1 IDENTIFIER, 2 ORIENTER, 3 PRENDRE EN CHARGE**  
**Mariages forcés, mutilations sexuelles :**

**BILAN :**  
**Quelques situations difficiles à prendre en charge et à orienter**

**FORCES :**

- Identification des situations par les professionnels

**FAIBLESSES :**

- Pas de réseau sur la prise en charge de ces situations
- Manque de coordination sur le plan local

**PISTES D'ÉVOLUTIONS :**

- Réunions de coordination

**SUIVI DES AUTEURS :** → **Éviter la récurrence, permettre l'éviction de l'auteur**

**BILAN : 5 actions**

**1 Orléans : PALIER 45** (convention partenariale justice, aidaphi, SPIP, SCJE : **4 places d'hébergement + accompagnement**)

**2 Gien : convention justice SCJE :**  
**5 nuitées d'hôtel pour 5 auteurs**

**3 SCJE : accompagnement psychologique des auteurs sur l'est du département**

**4 SCJE : Stages à destination d'auteurs de violences :**  
**4 stages pour 42 auteurs**

**5 Planning Familial :**  
**2 interventions au Centre pénitentiaire auprès d'un groupe de 17 auteurs**

**FORCES :**

- Actions existantes à valoriser
- Partenariat avec la justice
- Volonté du réseau de travailler sur la « récurrence »

**FAIBLESSES :**

- Besoin de coordonner les actions
- Peu de possibilité de suivi en dehors d'une orientation de la justice
- Peu d'orientations vers les places d'hébergement ou d'hôtel dédiées

**PISTES D'ÉVOLUTIONS :**

- Éviction de l'auteur (justice)
- Accentuer les actions sur l'accompagnement de l'auteur pour éviter la récurrence
- Stages ou suivi en dehors d'une orientation justice ?

**Les engagements DES PARTENAIRES AU PROTOCOLE**

Les partenaires intègrent le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes en inscrivant des engagements pris sur la durée du protocole sur les thèmes suivants :

- A. la prévention des violences en milieu scolaire ou hors milieu scolaire
- B. la sensibilisation / formation des professionnels (pour avoir une meilleure connaissance du sujet des violences faites aux femmes et donc une meilleure prise en charge des situations)
- C. l'information - communication via des colloques ou diffusion de supports de communication
- D. le repérage des violences auprès du public de la structure et l'orientation vers les dispositifs de prise en charge
- E. la prise en charge par la structure des femmes victimes de violences : violences conjugales, violences sexuelles, viols, mariages forcés, mutilation sexuelle, prostitution (accompagnement)
- F. le suivi des auteurs : sanction- éviction - prévention de la récurrence

LES ENGAGEMENTS SONT PRÉSENTÉS PAR STRUCTURE ET DANS L'ORDRE DES THÈMES PRÉSENTÉS CI-DESSUS :

- ▶ Engagements des services de l'État
- ▶ Engagements des parquets
- ▶ Engagements des institutions
- ▶ Engagements des collectivités
- ▶ Engagements des acteurs associatifs
- ▶ Engagements des acteurs de l'hébergement et du logement

5-  
**Les engagements  
 des services de l'État 1/4**

**DRDFE Délégation aux droits des femmes / Préfecture**

**A/ Prévention des violences**

**Engagements**

- Mise en place et suivi de la convention inter-ministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif
- BOP 137 : En fonction des orientations nationales : financement et suivi de la ligne « EICCF – établissement de conseil conjugal et familial »

*Indicateurs >*

Signature de la convention  
 Nombre de réunions  
 Nombre de dossiers suivis

**B/ Sensibilisation / formation**

**Engagements**

- Actions de sensibilisation des agents de l'Etat aux violences sexistes et sexuelles (dans le cadre du module « égalité professionnelle dans la fonction publique »)
- Pilotage du groupe de travail « 25 novembre » qui met en place des actions locales chaque année autour de cette date, et, dans la limite des moyens, financement de ces actions.

*Indicateurs >*

Nombre d'interventions / actions  
 Nombre de structures formées  
 Nombre de personnes sensibilisées/formées

**C/ Information – Communication**

**Engagements**

- Réédition des plaquettes « violences contre les femmes – la loi vous protège » vos contacts dans le Loiret
- Communication au réseau des actualités sur les droits des femmes

*Indicateurs >*

Nombre de plaquettes distribuées

**D/ Repérage des violences auprès du public de la structure et orientation des personnes vers les dispositifs de prise en charge**

**Engagements**

- Animation des travaux sur la mise en place d'outils communs
- Sensibilisation des acteurs du Loiret au fait de détecter les violences

*Indicateurs >*

Nombre de réunion  
 Nombre de sensibilisations

**E/ Prise en charge des femmes victimes de violences**

**Engagements**

Dans la limite des orientations nationales :

- BOP 137 : financement des structures dédiées à l'accueil et l'écoute des femmes victimes de violences (lieux d'accueil et d'écoute, accueil de jour)
- FIPD : en fonction des orientations nationales, financement des dispositifs de lutte contre les violences intra-familiales et des intervenants sociaux placés auprès des services de police et de gendarmerie.

*Indicateurs >*

Nombre de dossier suivis

**F/ Suivi des auteurs**

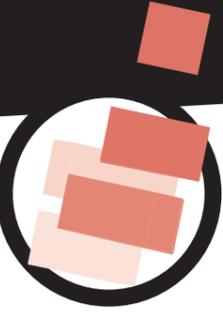
**Engagements**

- Travail avec les partenaires du protocole sur le suivi des dispositifs en direction des auteurs.

*Indicateurs >*

Nombre de réunions

5-  
**Les engagements  
 des services de l'État 2/4**



**Direction départementale de la sécurité publique (DDSP)**

**A/ Prévention des violences**

**Engagements**

- Diffusion dans les brigades des supports de communication à destination des personnes victimes

**E/ Prise en charge des femmes victimes de violences**

**Engagements**

- Communication des statistiques des violences (nombre de plaintes)
- Accueil des victimes par la psychologue placée au commissariat d'Orléans

*Indicateurs >*

Nombre de personnes reçues

**Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS)**

**C/ Information – Communication**

**Engagements**

- Contribuer à l'information des publics sur leurs droits.

*Financement (sous réserve des crédits) 2018/2019* d'un support de communication à destination des femmes victimes de violences et du grand public : projet « Les violences ?!! tu veux que j'te fasse un dessin ? » (projet mené en partenariat entre l'équipe du Planning Familial, les élèves du Lycée Voltaire et leurs enseignantes).  
 - Réalisation d'un film témoignage (sous réserve des crédits) court métrage sur des parcours de femmes (sensibilisation multi thématiques).

*Indicateurs >*

Publication du support de communication et du film

**E/ Prise en charge des femmes victimes de violences**

**Engagements**

- Prise en charge et orientation des victimes :  
 - Financement des places de CHRS mobilisables pour des femmes victimes de violences  
 - La DRDJSCS assure le suivi de la *fiche action 11* sur la prise en charge des situations de victimes de violences dans l'accès à l'hébergement et au logement du PDALHPD (plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) du Loiret.

Plus précisément :

- recensement, de manière territorialisée, des acteurs, des lieux ressources, des dispositifs, les définir et les faire connaître ;
- favoriser la mise en synergie des acteurs par :  
 - la constitution d'un réseau d'acteurs territorialisés  
 - l'amélioration du partage d'informations  
 - la mise en place d'un comité technique
- expérimenter des modalités de prise en charge des situations individuelles les plus complexes (fil conducteur, lieu ressource, concertation entre les acteurs...)
- Travail sur la prise en compte des personnes victimes de violences dans le cadre de l'accord collectif départemental qui sera revu dans les mois à venir.

*Indicateurs >* Nombre de places dédiées aux femmes victimes de violences

5-  
Les engagements  
des services de l'État 3/4

**Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)**

**A/ Prévention des violences**

**Engagements**

- Mise en œuvre de la convention égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif
- Identification des actions menées sur les stéréotypes, les violences dans les établissements scolaires

**C/ Information - Communication**

**Engagements**

- Diffusion dans les établissements des supports de communication à destination des personnes victimes

**Groupement de gendarmerie du Loiret**

**A/ Prévention des violences**

**Engagements**

- Intervention de la BPDJ auprès des élèves de primaire et des collégiens dans le domaine des violences et du sexisme.

*Indicateurs >*  
Donnée PULS@R (interne GENDARMERIE)

**B/ Sensibilisation / formation**

**Engagements**

- Sensibilisation des Correspondants territoriaux de prévention (CTP) à l'accueil des femmes victimes de violence avec le concours du CIDFF et le LAé.

*Indicateurs >*  
Donnée PULS@R (interne GENDARMERIE)

**C/ Information - Communication**

**Engagements**

- Mettre à disposition des personnes les supports de communication à l'accueil des brigades.

**Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)**

**A/ Prévention des violences**

**Engagements**

- Actions de sensibilisation auprès des mineurs pris en charge dans les services et établissements ; (relations filles, garçons, travail sur le respect, l'égalité hommes femmes , etc.)

*Indicateurs >*  
Nombre de réunions  
Nombre de personnes touchées

**B/ Sensibilisation / formation**

**Engagements**

- Participation à différentes formations dispensées par notre administration et aux formations proposées par les acteurs locaux : AMARA, Mouvement du Nid, etc

5-  
Les engagements  
des services de l'État 4/4

**Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)**

**A/ Prévention des violences**

**Engagements**

- Diffusion aux agents et application de la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique (via le support de communication intranet Giro).

**B/ Sensibilisation / formation**

**Engagements**

- En fonction des financements, sensibilisation des sapeurs pompiers aux violences afin de mieux les repérer sur le terrain puis orienter les victimes vers les structures de prise en charge. Le référentiel secours à personne prévoit une sensibilisation lors des formations de secours à personne. Le groupement des opérations et des compétences intégrera ce sujet à ses scénarios.

**D/ Repérage des violences auprès du public de la structure et orientation des personnes vers les dispositifs de prise en charge**

**Engagements**

- Diffusion des supports de communication aux agents afin qu'ils le remettent à des victimes identifiées lors d'interventions. Un support au format A4 imprimable par chaque structure pourra être réalisé afin que les équipages puissent le remettre aux victimes en cas de besoin.
- Un protocole de signalement pourra être mis en place à l'instar de la procédure à venir sur la prévention de la radicalisation, ou en matière de déontologie.

**Unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)**

**A/ Prévention des violences**

**Engagements**

- Travail avec la direction aux droits des femmes sur les obligations à mettre en place en matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail.

*Indicateurs >* Nombre d'actions mises en place

## 5- Les engagements des parquets

### Engagements des parquets d'Orléans et de Montargis Engagements des Juges du siège d'Orléans

#### C/ Information – Communication

##### Engagements

- Diffusion aux victimes des supports de communication (contact locaux)
- Participation des magistrats du siège et du parquet à des actions de formation, d'information et aux instances de coordination avec la préfecture et les associations (cellule de lutte contre les violences intrafamiliales de Pithiviers, réunions en préfectures, participation à la journée des droits des femmes...)

- Le parquet oriente vers des Permanences d'Aide aux Victimes (PAV) et met en place pour certaines victimes de violences conjugales le dispositif d'évaluation spécialisée des victimes (démarche pro-active du Bureau d'aide aux victimes qui consulte l'ensemble des rôles d'audience en amont, afin de contacter les victimes de violences conjugales et leur proposer assistance).

- orientation vers les associations de prise en charge des femmes victimes de violences (LAé, CIDFF, etc).

##### Indicateurs >

Nombre d'ordonnances de protection

#### F/ Suivi des auteurs

- Mise en œuvre du dispositif d'éviction du conjoint violent :

Sur le ressort du TGI d'Orléans : le parquet et la présidente du TGI sont Cosignataire du dispositif « PALIER 45 » avec l'AIDAPHI, le SCJE et le SPIP du Loiret visant à l'éviction de l'auteur de violences intrafamiliales

dans l'attente de son jugement et l'orientation sur des places d'hébergement dédiées (2 places en pré-sententiel et 2 places en post sententiel).

Sur le ressort du TGI de Montargis : partenariat avec la communauté des communes giennoises et le SCJE. Éviction du conjoint violent possible via une orientation vers des nuitées d'hôtel dans l'attente qu'il trouve un autre hébergement (pour trois nuits pour cinq auteurs par an).

Sur les deux ressorts : mise en œuvre par le SCJE du dispositif d'éviction du conjoint violent et du stage de sensibilisation aux violences conjugales destiné à un public de conjoints violents (compositions pénales ou alternatives aux poursuites).

##### Indicateurs >

Identification du nombre de condamnations  
Identification du nombre d'évictions de l'auteur

#### D/ Repérage des violences auprès du public de la structure et orientation des personnes vers les dispositifs de prise en charge

##### Engagements

- Évaluation de la victime par l'enquêteur qui prend la plainte ou l'audition pour signalement au parquet d'un besoin de protection

#### E/ Prise en charge et orientation des victimes :

##### Engagements

- Mise en place de dispositif du téléphone grave danger (3 téléphones sur le ressort du TGI d'Orléans et 2 téléphones sur le ressort du TGI de Montargis) et de l'ordonnance de protection des victimes.
- Accompagnement et orientation des victimes de violences conjugales dans le cadre du Conseil départemental d'aide aux victimes et de la maison de la justice et du droit et lors de l'enquête, proposition de suivi par l'association d'aide aux victimes du Loiret dès le stade de la plainte et au moins jusqu'à l'audience des victimes de violences conjugales,

## 5- Les engagements des institutions 1/6

### Délégation départementale du Loiret de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

#### A/ Prévention des violences

##### Engagements

- En fonction des orientations des appels à projets : participation au financement d'actions de sensibilisation et de programmes d'actions basés sur le renforcement des compétences psychosociales (en particulier à destination du jeune public).

#### C/ Information – Communication

##### Engagements

- Diffusion des supports de communication à destination des partenaires du champ de la santé

### Caisse d'Allocations Familiales

#### B/ Sensibilisation / formation

##### Engagements

- Sensibiliser les nouveaux travailleurs sociaux de la CAF et informer régulièrement les différents agents CAF en lien avec le public, afin de consolider la détection des situations et assurer un relais vers les travailleurs sociaux.

##### Indicateurs >

Nombre et profils des professionnels sensibilisés.  
Nombre de sessions réalisées. Contenu des sessions.

#### C/ Information – Communication

##### Engagements

- Diffuser les supports nationaux en accueil individuel et lors d'informations collectives ou de forums.
- Publier des articles dans « vie de famille » et sur le site caf.fr

##### Indicateurs >

État des lieux ou plan de communication des actions annuelles réalisées.

#### D/ Repérage des violences auprès du public de la structure et orientation des personnes vers les dispositifs de prise en charge

##### Engagements

- S'assurer que la sensibilisation des agents CAF soit opérationnelle.
- S'engager dans le travail de partenariat et de réseau pour une meilleure coordination et orientation.

##### Indicateurs >

Données statistiques internes au service d'intervention sociale de la CAF

#### E/ Prise en charge des femmes victimes de violences

##### Engagements

- Accompagner les femmes allocataires avec enfant(s) à charge, dans le cadre de nos offres de service (« séparation » et « futur parent » notamment).
- Accès aux droits CAF dans des délais raccourcis pour les situations signalées par le CCAS d'Orléans ». (convention tripartite CPAM-CCAS d'Orléans et CAF signées en 2018).

##### Indicateurs >

Données statistiques internes au service d'intervention sociale de la Caf

5-  
Les engagements  
des institutions 2/6

**Caisse Primaire d'Assurance Maladie**

**E/ Prise en charge des femmes victimes de violences**

**Engagements**

- Prendre en charge en urgence les signalements effectués par les structures d'accueil pour mettre à jour la situation administrative de la victime : changement d'adresse, carte vitale personnelle, étude des droits à la Couverture Maladie Universelle, étude des droits à l'AME pour les personnes en situation irrégulière.
- Prendre en charge les situations nécessitant un examen de prévention en santé en urgence au sein du Centre d'Examens de Santé de la CPAM.

*Indicateurs >*

Nombre et délai de prise en charge des situations transmises

**C/ Information - Communication**

**Engagements**

- Diffusion de la plaquette d'information concernant la Consultation du Psychotraumatisme du Centre Hospitalier Régional d'Orléans auprès des partenaires pouvant repérer une symptomatologie traumatique dans la population concernée
- Participation à des soirées - débats ou à des conférences sur les thèmes du psychotraumatisme, de l'état de stress post-traumatique
- Réunions régulières avec les partenaires

**D/ Repérage des violences auprès du public de la structure et orientation des personnes vers les dispositifs de prise en charge**

**Engagements**

- Travail de réseau continu et développement des liens avec les partenaires internes et externes de l'urgence, de la gestion de crise et de la prise en charge des femmes victimes de violence

**E/ Prise en charge des femmes victimes de violences**

**Engagements**

- Consultation du Psychotraumatisme ouverte à toute personne ayant vécu un événement potentiellement traumatisant
- Orientation possible par partenaires internes (UMJ\*, SAMU, Service d'Accueil d'Urgence, UAJV\*, médecine du travail, ...) ou externes et/ou prise de rendez-vous à l'initiative de la personne elle-même
- Accueil des demandes de consultation par le secrétariat de la Consultation du Psychotraumatisme
- Prise en charge psychologique par les deux psychologues exerçant à la Consultation du Psychotraumatisme
- Travail de lien et de relais vers les partenaires extérieurs (associations d'aide aux victimes, mise en place des relais thérapeutiques si nécessaire, ...)

**Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans**

Cellule d'Urgence Médico-Psychologique :

**A/ Prévention des violences**

**Engagements**

- Actions de sensibilisation et de formation au psychotraumatisme auprès :
  - des étudiants (Instituts de Formations Paramédicales (IFPM et IRFKM : diplôme d'état infirmier, diplôme d'état d'ambulancier), Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU : FAE ambulanciers SMUR, Formation des infirmières du travail, formation des auxiliaires de régulation médicale), licence et master en psychologie, ...),
  - des professionnels et personnels hospitaliers du CHR d'Orléans: services hospitaliers, collège de psychologie, service social des malades, médecine du travail ...
  - des professionnels volontaires au sein des établissements hospitaliers de la région participant au réseau de l'urgence médico-psychologique de partenaires extérieurs (Education Nationale, Services de Santé au Travail, ...)

*Indicateurs >*

Plusieurs sessions par an

5-  
Les engagements  
des institutions 3/6



**Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans**

Pôle femmes-enfants :

**B/ Sensibilisation / formation**

**Engagements**

- Poursuivre la formation des personnels

**C/ Information - Communication**

**Engagements**

- Diffusion des plaquettes

**D/ Repérage des violences auprès du public de la structure et orientation des personnes vers les dispositifs de prise en charge**

**Engagements**

- Repérage mis en place avec les professionnels

**Collège de Gynécologie Centre Val de Loire (CGCVL)**

**A/ Prévention des violences**

**Engagements**

- Demander lors du prochain CA du CGCVL si un ou plusieurs membres sont disposés à s'engager dans des actions de prévention des violences en milieu scolaire ou non (carcéral par exemple)

*Indicateurs >*

Nombre de gynécologues qui s'engagent

**B/ Sensibilisation / formation**

**Engagements**

- Assurer une formation pour les professionnels de santé libéraux ou non, amenés à s'occuper de femmes, adolescentes et enfants

*Indicateurs >*

Nombre de professionnels de santé formés

**C/ Information - Communication**

**Engagements**

- Mise sur le site web du CGCVL [www.collegegyneco-cvl.com](http://www.collegegyneco-cvl.com) de toutes les formations et informations dont la journée du 29.11.2018 et diffusion des programmes à nos membres du CGCVL et en mailing + flyers lors de nos propres journées de formation

*Indicateurs >*

Nombre de visites du site Web

**E/ Prise en charge des femmes victimes de violences**

**Engagements**

- Former nos membres à la rédaction du certificat médical pour les victimes et faire connaître le numéro de téléphone 3919 et les associations locales d'aide

*Indicateurs >* Nombre de professionnels de santé formés

\* UMJ : Unité Médico judiciaire  
/ UAJV : Unité d'accueil aux jeunes victimes

## 5- Les engagements des institutions 4/6

### Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes du Loiret

#### B/ Sensibilisation / formation

##### Engagements

- E learning disponible sur le site du CNO des chirurgiens-dentistes pour la formation des praticiens au repérage et à la prise en charge des femmes victimes de violences.
- Organisation envisagée d'une formation en présentiel dans le Loiret.

#### C/ Information – Communication

##### Engagements

- Diffusion dans les salles d'attente des supports de communication à destination des personnes victimes, via la référente « violences faites aux femmes » du conseil de l'ordre d'informations aux confrères et consœurs sur l'importance du repérage, les moyens disponibles sur le site du CNO (affiche, certificat médical et fiche explicative...) ainsi que les documents mis à disposition sur le site de la MIPROF pour la prise en charge et information sur les structures du département existantes pour l'orientation des femmes victimes de violences.

### Conseil départemental de l'Ordre des médecins (CDOM)

#### B/ Sensibilisation / formation

##### Engagements

- Sensibiliser les médecins systématiquement à l'occasion de leur inscription au conseil de l'ordre
- Proposer la participation du CDOM 45 et répondre aux sollicitations des organismes et associations organisant des actions de sensibilisation, formation des professionnels de santé.

##### Indicateurs >

Nombre de nouveaux médecins inscrits au cours de l'année et sensibilisés.

#### C/ Information – Communication

##### Engagements

- Mise sur le site web du CDOM 45 de toutes les formations et informations dont la journée du 29.11.2018 et diffusion des programmes de formation concernant le sujet des violences : <http://www.conseil45.ordre.medecin.fr/>

#### E/ Prise en charge des femmes victimes de violences

##### Engagements

- Former les médecins à la rédaction du certificat médical, selon le modèle élaboré par le CNOM, pour les victimes et faire connaître le numéro de téléphone 3919 et les associations locales d'aide.
- Mise à disposition d'un conseiller ordinal référent sur simple appel des médecins ayant repéré des victimes

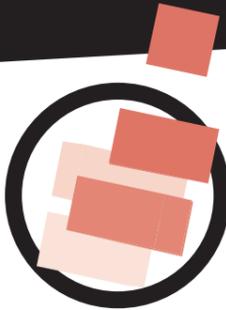
Indicateurs > Nombre de médecins formés, nombre d'appels téléphoniques de médecins

#### F/ Suivi des auteurs

##### Engagements

- Prise en compte de toute doléance ou plainte des victimes concernant des médecins pour faire les signalements adéquats. ARS

## 5- Les engagements des institutions 5/6



### CROUS d'Orléans - Tours

#### E/ Prise en charge des femmes victimes de violences

##### Engagements

- Priorité dans l'accès à un logement CROUS (convention 25/11/2014).
- Proposer un accompagnement spécifique et des aides financières aux étudiantes victimes de violences.

#### D/ Repérage des violences auprès du public de la structure et orientation des personnes vers les dispositifs de prise en charge

##### Engagements

- Repérer en entretien individuel des étudiantes, victimes de violences pour une orientation vers les structures compétentes (LAé - CIDFF - MJD - psychologues universitaires - planning familial)

##### Indicateurs >

% du public reçu

### Centre hospitalier de Pithiviers

#### A/ Prévention des violences

##### Engagements

- Préventions des risques et conséquences liés aux mutilations sexuelles auprès de patientes originaires de pays où celles-ci sont pratiquées.

#### B/ Sensibilisation / formation

##### Engagements

- Participation de 2 sages-femmes à la cellule de veille du Pithivierais.
- Rencontre avec les associations locales
- Sensibilisation des sages-femmes aux compétences psycho-sociales
- Rencontres avec le Contrat Local de Santé avec un projet de formation et sensibilisation du personnel.

#### C/ Information – Communication

##### Engagements

- Mise à disposition de flyers et d'affiches en salle d'attente.
- Projet d'organisation de rencontres ouvertes à tout public sur le thème de la violence.

##### Indicateurs >

Questionnaires de satisfaction à l'issue des rencontres

#### D/ Repérage des violences auprès du public de la structure et orientation des personnes vers les dispositifs de prise en charge

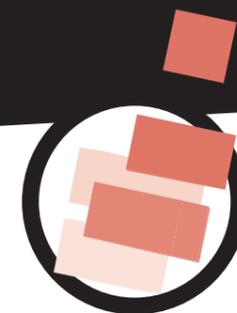
##### Engagements

- Repérage lors de toute consultation : interrogatoire, comportement évocateur, constat physique de violence,
- Élaboration de certificat médical à la demande des patientes.
- Travail en réseau
- Orientation vers les Urgences, la référente en violence (conseillère conjugale), une association la gendarmerie, commissariat de Police

#### E/ Prise en charge des femmes victimes de violences

##### Engagements

- Élaboration de certificat médical à la demande des patientes.



## Conseil de l'Ordre des sages femmes

### B/ Sensibilisation / formation

#### Engagements

- Organiser une demi-journée avec plusieurs intervenants, de différentes professions : Professionnels de la justice, de la santé et du social. Cette demi-journée de formation sera proposée à toutes les Sages-femmes du Loiret, quel que soit leur mode d'exercice.

*Indicateurs >*  
Questionnaires de satisfaction

### C/ Information - Communication

#### Engagements

- Diffuser les supports à destination des patientes, et les organigrammes aux sages-femmes du Loiret.

### D/ Repérage des violences auprès du public de la structure et orientation des personnes vers les dispositifs de prise en charge

#### Engagements

- Encourager la systématisation du dépistage des violences lors de l'entretien du 4<sup>ème</sup> mois de grossesse.
- Et lors de toutes consultations de suivi de grossesse, gynécologique ou pré et post I.V.G.
- Mettre en avant l'importance de la rédaction du certificat médical descriptif.

## Université d'Orléans

### A/ Prévention des violences

#### Engagements

- Mise en œuvre de campagnes de prévention contre les violences sexistes et sexuelles

*Indicateurs >*  
Affiches et spots / diffusion dans les composantes et services

### B/ Sensibilisation / formation

#### Engagements

- Formation des membres de la communauté universitaire sur l'identification et la caractérisation des violences sexistes et sexuelles.

*Indicateurs >*  
Nombre de personnes formées, catégorie des personnels, etc

### C/ Information - Communication

#### Engagements

- Organisation d'un forum des droits pour l'égalité femmes - hommes

*Indicateurs >*  
Nombre de stands, nombre d'événements, Nombre de membres de la communauté universitaire, etc

### F/ Suivi des auteurs

#### Engagements

- Mise en place d'une Cellule de Lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles (CLVSS)

*Indicateurs >*  
Nombre de saisines  
Nature des saisines  
Suivi médical-social-psychologique effectué  
Orientation juridique

## Conseil départemental

### A/ Prévention des violences

#### Engagements

- Action de sensibilisation sur les violences sexuelles auprès des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance pris en charge dans les structures d'accueil collectives en lien avec les Centres de Planification et d'Education Familiale
- Réalisation par les CPEF d'actions collectives de prévention dans les établissements scolaires sur la question du rapport à l'autre et de la santé sexuelle
- Action de sensibilisation sur l'égalité hommes-femmes dans les collèges

*Indicateurs >*  
Nombre d'actions collectives réalisées dans les établissements scolaires par les CPEF  
Nombre de collègues concernés par les actions (et d'élèves par collège)

### B/ Sensibilisation / formation

#### Engagements

Sensibiliser les professionnels pour une meilleure connaissance du sujet pour une bonne prise en charge des situations de violences :

- Poursuivre la formation sur les violences conjugales débutée en 2017 à destination des équipes de PMI et des évaluateurs CRIP
- Participation des professionnels aux formations pluridisciplinaires proposées par les acteurs locaux (AMARA45, Le mouvement du Nid, etc...)
- Sensibilisation des agents d'accueil des Maisons du Département afin de mieux repérer les situations de violences
- Action de sensibilisation auprès des internes de médecine générale stagiaire en PMI

### C/ Information - Communication

#### Engagements

- Diffusion dans les Maisons du Département et les lieux de consultation PMI des supports de communication à destination des femmes victimes de violence

- Publication des supports de communication dans « Loiret magazine »
- Elaboration et diffusion de plaquettes sur les violences conjugales avec coordonnées de contacts locaux

### D/ Repérage des violences auprès du public de la structure et orientation des personnes vers les dispositifs de prise en charge

#### Engagements

- Echanges sur cette problématique lors des consultations par les sages-femmes, les puéricultrices et les médecins de PMI
- Dans le cadre d'une information préoccupante, transmission au Parquet des situations les plus marquantes et évaluation par des travailleurs sociaux du Département pour les autres situations suspectées, notamment chez les femmes enceintes vulnérables

*Indicateurs >*  
Nombre d'informations préoccupantes transmises directement au Parquet pour des cas de violences faites aux femmes  
Nombre d'informations préoccupantes en prénatal concernant des violences conjugales

### E/ Prise en charge des femmes victimes de violences

#### Engagements

- Elaboration de certificat médical à la demande des patientes par les sages-femmes ou les médecins de PMI
- Orientation des femmes victimes de violences auprès des services médico-judiciaires pour les mineures et les majeures et de la cellule d'urgence médico-psychologique

*Indicateurs >*  
Nombre de certificats médicaux délivrés  
Nombre d'orientations réalisées

## 5- Les engagements des collectivités 2/3

### Ville de Fleury-les-Aubrais

#### A/ Prévention des violences

##### Engagements

- Exposition en partenariat avec Le Planning Familial 45, dans le cadre de Festiv'Elles  
> Bibliothèque Les Jacobins :  
« Des albums de jeunesse pour construire l'égalité »
- Exposition « Femmes, la moitié du monde » dans le cadre de Festiv'Elles -  
> Bibliothèque Les Jacobins

Indicateurs >  
Public touché

#### B/ Sensibilisation / formation

##### Engagements

- Participation des travailleurs sociaux aux différents portes ouvertes, colloques organisés par les partenaires.

Indicateurs >  
Nombre de travailleurs sociaux sensibilisés

### Ville d'Orléans

#### B/ Sensibilisation / formation

##### Engagements

- Formation de tous les agents du service social par CIDFF / Planning Familial / LAé  
+ Formation organisme HISTEMIA (spécialisé dans cette thématique avec approche systémique) 2018-2019

Indicateurs >  
Meilleur repérage, meilleure orientation, meilleure organisation du service sur la prise en charge.

#### D/ Repérage des violences auprès du public de la structure et orientation des personnes vers les dispositifs de prise en charge

##### Engagements

- Le CCAS oriente les femmes vers le CIDFF, LAé, la Maison de la Justice et du Droit

Indicateurs >  
Nombre de femmes orientées

#### E/ Prise en charge des femmes victimes de violences

##### Engagements

- Le CCAS de Fleury-les-Aubrais accompagne les femmes victimes de violences conjugales dans la recherche de logement et/ou d'hébergement, dans le dépôt de plainte, la demande de domiciliation...
- Les travailleurs sociaux sont attentifs aux signes que les femmes peuvent laisser paraître pour déceler ces violences. Ils portent aussi une importance à l'ouverture des droits.
- Poursuite de cette action.

Indicateurs >  
Nombre de femmes accompagnées

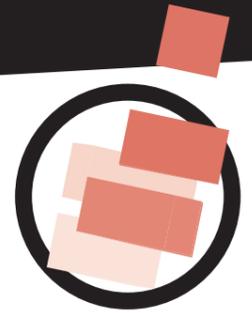
#### C/ Information - Communication

##### Engagements

- Mise à jour et distribution aux endroits stratégiques de l'affiche « dispositifs spécifique pour les femmes victimes de violence »

Indicateurs >  
Vérifier l'affichage effectif  
Assurer la mise à jour annuelle

## 5- Les engagements des collectivités 3/3



### Ville d'Orléans (suite)

#### D/ Repérage des violences auprès du public de la structure et orientation des personnes vers les dispositifs de prise en charge

##### Engagements

- Accueil et évaluation systématique par un travailleur social

Indicateurs >  
Nombre d'accueils et d'évaluations effectués / Orientations et liens avec partenaires spécifiques

### Ville de Saint-Denis-en-Val

#### B/ Sensibilisation / formation

##### Engagements

- Formation sur les identités de genre et sur les violences sexistes auprès des animateurs du service Jeunesse prévue le premier semestre 2019

Indicateurs >  
Participation active des animateurs et mise en place d'action pour lutter contre les stéréotypes sexuels.

#### C/ Information - Communication

##### Engagements

- Manifestation prévue avec le mouvement du nid et le théâtre participatif de la compagnie des Bradés pour la pièce « Filles, garçons, demain nous appartient »

Indicateurs >  
Nombre de participants et interactions du public avec les organisateurs, associations et comédiens.

#### E/ Prise en charge des femmes victimes de violences

##### Engagements

- Accompagnement court d'accès aux premiers droits via conventions : MJD, CPAM, CAF...

Indicateurs >  
Nombre de situations où les premiers droits ont été ouverts

#### D/ Repérage des violences auprès du public de la structure et orientation des personnes vers les dispositifs de prise en charge

##### Engagements

- Les personnes sont repérées essentiellement lorsqu'elles se présentent à l'Espace social. Un suivi est alors mis en place dans la durée.
- Orientation auprès d'associations spécifiques (LAé . CIDFF ; Planning Familial ; maison de la justice...).

Indicateurs >  
Les personnes viennent régulièrement à l'Espace social.

#### E/ Prise en charge des femmes victimes de violences

##### Engagements

- Les femmes sont accompagnées dans leur démarche auprès des associations citées ci-dessus.
- Aide pour que les personnes retrouvent un logement par le service des logements sociaux communaux.

## Associations des Maires du Loiret

### C/ Information – Communication

#### Engagements

- Possibilité de diffuser des informations aux élus locaux à l'occasion de l'AG de l'AML qui, en 2019, se tiendra le samedi 27 avril à Gien (l'AML peut mettre un stand gracieusement à disposition).
- Diffusion de l'affiche destinée aux accueillants dans les mairies (dispositifs locaux de prise en charge afin d'orienter les victimes de violences).

### D/ Repérage des violences auprès du public de la structure et orientation des personnes vers les dispositifs de prise en charge

#### Engagements

- Communication auprès des maires du Loiret, notamment à travers le bulletin d'information de l'AML, des numéros locaux et outils de communication à destination des femmes victimes de violences.

### B/ Sensibilisation / formation

#### Engagements

- Actions de sensibilisation/formation
- Nature des structures formées (scolaire, entreprise, associatif, institutionnel ...)

#### Indicateurs >

Nombre d'interventions  
Nombre de structures formées  
Nombre de personnes sensibilisées/formées

### C/ Information – Communication

#### Engagements

- Multiplier les participations à des colloques ou actions de communication
- Diversifier les participations à des colloques ou actions de communication

#### Indicateurs >

Nombre de participation aux actions  
Nombre de participants  
Nombre de plaquettes distribuées

### D/ Repérage des violences auprès du public de la structure et orientation des personnes vers les dispositifs de prise en charge

#### Engagements

- Création d'outils communs : questions spécifiques
- Diffusion de fiches réflexe

#### Indicateurs >

Nombre de personnes repérées  
Nombre de partenaires intervenant dans la situation  
Nombre d'orientations vers les dispositifs partenaires  
Nombre d'orientations vers les dispositifs non partenaires

Les réponses aux questions spécifiques (*communes à l'ensemble des signataires*) : violences conjugales, violences sexuelles, viols, mariages forcés, mutilation sexuelle, prostitution

## Aide aux Victimes du Loiret (AVL)

### A/ Prévention des violences

#### Engagements

- Actions de prévention/sensibilisation

#### Indicateurs >

Nombre d'interventions  
Nombre d'établissements scolaires touchés  
Nombre de structures touchées  
Nombre de personnes touchées par les actions de prévention (dont scolaires)

## Aide aux Victimes du Loiret (AVL) suite

### E/ Prise en charge des femmes victimes de violences

#### Engagements

- Information juridique
- Accompagnement psychologique

#### Indicateurs >

Nombre de personnes reçues pour chaque item (6)  
Nombre d'entretiens réalisés pour chaque item (6)

### F/ Suivi des auteurs

#### Engagements

- Justice Restaurative (JR)
- Médiations Pénales (MP)

#### Indicateurs >

Nombre de personnes rencontrées dans le cadre de la JR  
Nombre d'entretiens réalisés dans le cadre de la JR  
Nombre de personnes rencontrées dans le cadre des MP  
Nombre d'entretiens réalisés dans le cadre des MP  
Nombre de partenaires intervenant signataires du protocole  
Nombre de partenaires intervenant non signataires du protocole

## CIDFF Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

### A/ Prévention des violences

#### Engagements

Actions de prévention dans les établissements scolaires :

- Dans les collèges du département du Loiret : Le CIDFF intervient auprès des 4e et des 3e pour déconstruire les stéréotypes de genre et lutter contre les violences sexistes ; Différents modules sont proposés aux établissements, en fonction des besoins identifiés :

« Filles-Garçons : Bougez vos idées ! » ; « Violences sexistes dans les relations filles-garçons » ; « Liberté, Egalité, Respect ou comment prévenir les mariages forcés » ; « Cyberviolences : parlons-en ! »...

- Dans les écoles primaires des quartiers prioritaires de la commune de Gien : Le CIDFF intervient auprès des CM1-CM2 avec l'outil « 1, 2, 3, Egalité » pour déconstruire les stéréotypes sexistes dès le plus jeune âge.

Ces actions s'accompagnent d'un travail préalable avec les équipes pédagogiques, ainsi que d'une sensibilisation des parents d'élèves dans la mesure où cela est possible. Elles sont construites et animées par les juristes et psychologues du CIDFF.

#### Indicateurs >

Nombre d'interventions réalisées  
Nombre de jeunes sensibilisés (filles et garçons)

### B/ Sensibilisation / formation

#### Engagements

1/ Actions de formation des professionnels au repérage et à la compréhension des violences conjugales :

=> Identification, compréhension et orientation des femmes victimes de violences conjugales

- Formations conduites en partenariat avec l'Aidaphi (dans le cadre du LAé) et Le Planning Familial
- Formations conduites dans le cadre du réseau national et régional des CIDFF
- Sensibilisations réalisées dans le cadre des Ateliers du Droit de la MJD

Ex. de partenaires formés : CAF du Loiret ; Pierre et Lumières ; CHR Orléans ; CCAS d'Orléans...

2/ Actions de formation et de sensibilisation des professionnels au repérage et à la compréhension des violences sexistes et sexuelles au travail :

=> Identification, compréhension, orientation des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles au travail

- Sensibilisations des actrices des entreprises du département du Loiret, en partenariat avec l'ARACT et la FR-CIDFF Centre Val de Loire
- Formation des praticien.nes des établissements hospitaliers de la région Centre VDL en partenariat avec FORMAVENIR

3/ Autres formations proposées dans le cadre du programme de formation de la FR-CIDFF Centre VDL (« Violences conjugales et enfants » ; « Ordonnance de protection »...)

Ces actions sont construites et animées par les juristes et psychologues du CIDFF, et leurs partenaires le cas échéant.

#### Indicateurs >

Nombre de formations, nombre de sensibilisation, nombre de journées, nombre de stagiaires formés

5-  
Les engagements  
des acteurs associatifs 3/10

CIDFF (suite)

**C/ Information – Communication**

**Engagements**

- Participation aux manifestations annuelles dédiées aux violences faites aux femmes
- Organisation de colloques, ciné-débats

Indicateurs >

Nombre de personnes participantes

**D/ Repérage des violences auprès du public de la structure et orientation des personnes vers les dispositifs de prise en charge**

**Engagements**

- Orientation des femmes reçues en 1<sup>er</sup> accueil au CIDFF vers le LAé

Indicateurs > Nombre d'orientations

**E/ Prise en charge des femmes victimes de violences - Accompagnement**

**Engagements**

- Mise à disposition des juristes et professionnels du CIDFF au Lieu d'Accueil et d'Écoute

Indicateurs > Indicateurs LAé

**F/ Suivi des auteurs**

**Engagements**

- Co-animation des stages « citoyenneté » et « violences conjugales » avec le SCJE

Indicateurs >

Nombre de stages

Nombre de personnes

**Femmes solidaires Montargis**

**A/ Prévention des violences**

**Engagements**

- Interventions en collèges et lycées sur les droits des femmes, le sexisme, les violences, l'égalité, la laïcité (expositions, jeux, quiz...)

Indicateurs >

Nombre d'interventions

Nombre de jeunes touchés

**C/ Information – Communication**

**Engagements**

- Expositions Femmes solidaires - Clara magazine : Violences, elles disent non ; Rendons nos droits universels ; Je ne crois que ce que je vois ; Ça nous est égales ; La laïcité ; Quelle visibilité des femmes dans l'espace public ? (nom de rues et d'établissements dans l'agglomération Montargoise)
- Dépliant présentant l'association mis dans les différentes structures de l'agglomération Montargoise

Indicateurs >

Les expositions peuvent être prêtées, voire louées. Elles sont un support au débat.

**D/ Repérage des violences auprès du public de la structure et orientation des personnes vers les dispositifs de prise en charge**

**Engagements**

- Accueil et orientation des femmes victimes de violences vers les structures compétentes.

Indicateurs >

Nombre de personnes orientées

**E/ Prise en charge des femmes victimes de violences**

**Engagements**

- Accompagnement et suivi des femmes concernées

Indicateurs >

Nombre de personnes suivies

5-  
Les engagements  
des acteurs associatifs 4/10

**Lieu d'accueil et d'écoute (LAé) :**

Aidaphi, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

**A/ Prévention des violences (en milieu scolaire ou hors milieu scolaire)**

**Engagements**

- Présentation et accueil des étudiant.es (lycées, ERTS...) au LAé afin de répondre à leurs questions (dans le cadre d'un rapport ou mémoire d'études).

Indicateurs >

Nombre d'étudiant.es accueilli.es

Nombre de jeunes sensibilisés (filles et garçons)

**B/ Sensibilisation / formation**

**Engagements**

- Actions de formation des professionnels au repérage et à la compréhension des violences conjugales

Indicateurs > Nombre de formations, nombre de journées, nombre de stagiaires formés

**C/ Information – Communication**

**Engagements**

- Participation aux manifestations partenariales dédiées aux violences faites aux femmes
- Organisation de journées portes ouvertes ou de présentation du LAé pour les partenaires sur les différents sites du département.

Indicateurs > Nombre de personnes touchées

**E/ Prise en charge des femmes victimes de violences**

**Engagements**

- à Orléans : Accueil des femmes victimes de violences sexistes :
  - En entretien individuel physique et/ou téléphonique
  - En collectif (groupes d'échanges)
  - Soutien psychologique individualisé
 Accueil de jour sans rendez-vous mardi et mercredi matin
- à Montargis, Gien, Pithiviers : Accueil en entretien individuel sur rendez-vous

Indicateurs >

Nombre de femmes reçues, nombre d'entretiens

**Groupe d'Action Gay et Lesbien (GAGL)**

**A/ Prévention des violences**

**Engagements**

- Interventions dans les établissements scolaires sur les stéréotypes, les violences

**B/ Sensibilisation / formation**

**Engagements**

- Sensibilisation des professionnels santé / social / éducation aux questions de genre et aux stéréotypes

**C/ Information – Communication**

**Engagements**

- Diffusion des supports de communication à destination des personnes victimes de violences

## Le Planning familial

### A/ Prévention des violences Engagements

- Animer des séances d'éducation à l'égalité et à la sexualité, groupes d'expression ou permanences externalisées directement auprès des publics, dans les institutions qu'elles.ils fréquentent (respect, lutte contre les préjugés, violences).

#### Indicateurs >

Nombre d'interventions en établissements scolaires  
Nombre de jeunes touchés

Nombre de permanences externalisées ou groupes d'expression annuels  
2 200 Nombre de personnes touchées

Nombre d'intervention en milieu festif  
Nombre de personnes touchées

### B/ Sensibilisation / formation Engagements

- En fonction des ressources :

Animer des séances de formation ou de sensibilisation auprès des professionnel.le.s ou futur.e.s professionnel.le.s des secteurs des secteurs sanitaires, sociaux, médicaux, éducatifs, de l'animation ...

1 / Programme « **Genre et santé sexuelle** » et déclinaisons (animation Planning Familial – intervention de partenaires locaux)

**Objectifs** : • Favoriser une approche positive de la sexualité, • Développer l'esprit critique concernant les stéréotypes véhiculés par la société, risques liés à la sexualité (dont les violences), etc.

2 / Programme « **Violences conjugales : Définir, repérer, orienter** » (animation Planning Familial et LAé)

**Objectifs** : • Savoir repérer et identifier les situations de violences conjugales, • Savoir accueillir la parole de la victime, faciliter la révélation, • Savoir identifier la demande et les besoins de la personne accueillie, • Connaître les ressources et les dispositifs à mobiliser, etc.

#### Indicateurs >

Programme « **Genre et santé sexuelle** » et déclinaisons :

Nombre de formations  
Nombre de personnes touchées

#### Indicateurs >

Programme « **Violences conjugales : Définir, repérer, orienter** »

Nombre de formations  
Nombre de personnes touchées

### C/ Information – Communication Engagements

- Communiquer sur le sujet des violences faites aux femmes auprès du grand public, notamment via : des **actions externalisées d'éducation à l'égalité et à la sexualité, les réseaux sociaux et la presse ; participation au réseau partenarial** mobilisé sur la question, mobilisation autour des **grandes dates** : **le 25 novembre** « Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes » et **le 8 mars** « Journée internationale des droits des femmes »

- Réalisation et **diffusion dès 2019 du support pédagogique « Les violences ?!! Tu veux que je te fasse un dessin ? »** (créé en partenariat avec la DDFE, la DRDJSCS, le dessinateur de BD « Pépé ! », les lycéen.nes du Lycée Voltaire et les femmes accueillies au CHRS Bourgogne) dans les lieux d'accueils du public dans l'objectif de faciliter le repérage et la prise de parole sur les situations de violences vécues.

### D/ Repérage des violences auprès du public de la structure et orientation des personnes vers les dispositifs de prise en charge

#### Engagements

- Prévenir l'aggravation des violences vécues par le public via le repérage précoce de ces situations.

#### Objectifs :

- Proposer un accueil et une écoute spécifique permettant le repérage des situations de violences conjugales, familiales, sexuelles et/ou liées à l'orientation sexuelle,

- Permettre aux personnes accueillies d'identifier les différentes situations de violences,

- Encourager et faciliter la prise de parole des personnes concernant leur vécu en termes de violences,

## Le Planning familial suite

- Écouter la première révélation des personnes en situation de violences en vue de leur proposer des scénarii et solutions de protection, de les accompagner et les orienter vers les « dispositifs ressources » partenaires et pluridisciplinaires (notamment le LAé et le SAI lorsque cela est nécessaire),

- Développer une prise en charge adaptée aux femmes victimes de violences dans le cadre d'un partenariat mobilisé sur cette question.

#### Indicateurs >

- Formation continue de l'équipe du Planning Familial aux questions de violences : équipe formée aux 2 niveaux du module « Violences conjugales et intra-familiales » - Organismes Option - Pegase Processus.

- Développement d'une méthodologie destinée à améliorer le repérage des situations de violences par l'équipe du Planning Familial dans nos accueils (démarche volontaire) depuis 2013.

### E/ Prise en charge des femmes victimes de violences

#### Engagements

- Accueillir, repérer, accompagner et orienter les jeunes et les femmes victimes de violences :
- Accueil écoute en permanences d'information et de conseil conjugal et familial (sur ou sans rendez-vous),
- Consultations gynécologiques (sur rendez-vous).

#### Objectifs :

- Proposer un accueil et une écoute spécifique permettant le repérage des situations de violences conjugales, familiales, sexuelles et/ou liées à l'orientation sexuelle,

- Développer une prise en charge adaptée aux femmes victimes de violences dans le cadre d'un partenariat mobilisé sur cette question,

- Participer activement et faire vivre le réseau partenarial spécifique et pluridisciplinaire investi dans la lutte contre les violences vécues par les femmes.

*En fonction des demandes et des souhaits de la personne victime de violences, l'équipe d'animation et de Conseil conjugal et Familial ajuste ses actions : soutien direct, orientation et/ou accompagnement vers les partenaires spécialisés. Elle peut accompagner physiquement les femmes victimes de violences qui le sollicitent dans les différentes démarches permettant leur sécurisation afin de faciliter leur parcours (accompagnement vers le lieu d'accueil et d'écoute, dans les structures d'hébergement d'urgence et d'accueil immédiat, au commissariat pour un dépôt de plaintes, etc...)*

*Les médecins du Planning Familial du Loiret sont également investi-e-s sur les questions de violences. En effet, les complications gynécologiques en lien avec les situations de violences, notamment sexuelles ne sont pas rares : saignements et infections vaginales, fibromes, baisse de la libido, irritations génitales, rapports sexuels douloureux, douleurs pelviennes chroniques, les infections urinaires...*

*Sur ces questions, Le Planning Familial est un interlocuteur actif puisque dans le cadre de nos consultations médicales, nous accueillons un public vulnérable aux situations de violences, notamment des femmes enceintes ou venant d'accoucher, des personnes en situations précaires et/ou de migration, des personnes en situation de handicaps, etc... Les médecins et sages-femmes sont alors en capacité de les recevoir, les écouter, les ausculter et prescrire les traitements adaptés.*

*En cas de mutilations sexuelles, ils/elles sont également amenés à réaliser des certificats médicaux pour des femmes qui en font la demande (dans un objectif de réparation ou de protection) lors des consultations gynécologiques qui ont lieu au sein du Centre d'orthogénie.*

#### Indicateurs >

Nombre de personnes informées, repérées, accompagnées, prises en charge et/ou orientées.

### F/ Suivi des auteurs Engagements

- Partenariat avec l'équipe du SPIP et du Centre Pénitentiaire d'Orléans Saran :

- le Planning Familial 45 propose d'animer des interventions auprès des personnes incarcérées, visant à lutter contre les discriminations sexistes et les comportements violents.

#### Intitulé du Projet :

#MoiAussi : Inégalités, Sexisme, Violences - Toutes et tous concerné.es

#### Objectifs :

- Prévenir les violences intra familiales (notamment au sein du couple) et sociales (discriminations, sexisme et inégalités de genre) ;

- Lutter contre la récurrence et l'aggravation des situations de violence (identification des différents types de violences, repérage des situations à risques, co-construction de solutions alternatives destinées à enrayer le processus des violences).

#### Indicateurs >

Public incarcéré au Centre Pénitentiaire d'Orléans Saran

5-  
**Les engagements**  
**des acteurs associatifs 7/10**

**Maison de la Justice et du Droit (MJD) – Conseil Départemental d'Accès Aux Droits (CDAD)**

**B/ Sensibilisation / formation**

**Engagements**

- Mise en place des Ateliers du droit « Les violences conjugales » par le CDAD du Loiret à la MJD d'Orléans et au PIMMS de Montargis à destination des travailleurs sociaux assurés par le CIDFF

**C/ Information – Communication**

**Engagements**

- « Portes ouvertes sur le droit des femmes » à la MJD d'Orléans

*Indicateurs >*

Nombre d'actions  
 Nombre de personnes touchées

**D/ Repérage des violences auprès du public de la structure et orientation des personnes vers les dispositifs de prise en charge**

**Engagements**

- Repérage des violences auprès du public lors des entretiens individuels

*Indicateurs >*

Nombre de personnes victimes de violences détectées

**E/ Prise en charge des femmes victimes de violences**

**Engagements**

- Signature de convention avec le CCAS d'Orléans pour la prise en charge au niveau juridique des personnes (mise en place d'un accueil prioritaire dans les permanences juridiques (greffier MJD et avocat), possibilité par la personne victime de violences conjugales d'être accompagnée par à la consultation juridique par une personne du CCAS ou de l'association désignée par le CCAS, les agents du service solidarité insertion sociale des CCAS de la ville d'Orléans seront destinataires des ateliers du droit mis en place par le CDAD
- A compter du 24 septembre 2018 présence de l'AVL à la MJD 1 fois par mois

5-  
**Les engagements**  
**des acteurs associatifs 8/10**

**Mission locale orléanaise**

**A/ Prévention des violences**

**Engagements**

- Ateliers Quiz égalité filles garçons au moins une fois par semaine en centre de formation, sur des actions de remise à niveau, de recherche d'emploi, etc.
- Atelier de sensibilisations aux inégalités entre femmes et hommes à travers l'Histoire jusqu'à aujourd'hui, dans tous les domaines (le sport, les sciences, le cinéma la télé les radios, la vie quotidienne, la Rue, etc.), atelier sur les violences (viols, harcèlement etc.), sur les discriminations.
- Organisation d'actions autour du 8 mars et du 25 novembre.

*Indicateurs >*

Nombre de jeunes touchés / sensibilisés

**B/ Sensibilisation / formation**

**Engagements**

- Toutes les informations nécessaires, utiles et pertinentes qui concernent le sujet sont transmises à toutes et tous (conseillers, chargés d'accueil, administratifs etc...) par les salariés référentes Droit des Femmes.

**C/ Information – Communication**

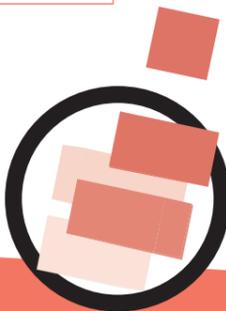
**Engagements**

- Panneau mis en place à l'accueil avec toutes les informations utiles des partenaires (LAé, CIDFF, DRDFE etc.),
- Informations sur les violences délivrées à chaque jeune lors des ateliers Quiz Égalité filles garçons.

**D/ Repérage des violences auprès du public de la structure et orientation des personnes vers les dispositifs de prise en charge**

**Engagements**

- Lors des accompagnements et suivis, lorsqu'une situation de violences conjugales, violences de rue, harcèlement est racontée, révélée, tous les conseillers connaissent désormais bien les dispositifs vers lesquels diriger, orienter, les jeunes.
- Les conseillers et conseillères orientent vers les psychologues en interne, et vers des associations œuvrant dans ces domaines (Le Mouvement du Nid, Le CIDFF, la Police etc...)



5-  
**Les engagements**  
**des acteurs associatifs 9/10**

**Mouvement du Nid**

**A/ Prévention des violences**

**Engagements**

- Actions de sensibilisation dans les établissements scolaires

*Indicateurs >*

Nombre d'actions  
 Nombre de jeunes touchés

**B/ Sensibilisation / formation**

**Engagements**

- Formation initiale d'élèves travailleurs sociaux à l'école ERTS,
- Formation des corps de la Gendarmerie Nationale, des Polices Nationale ou Municipale, et de la Magistrature

**C/ Information – Communication**

**Engagements**

- Présentation publique de la loi prostitution du 13 avril 2016 à l'adresse des institutions, associations... et partenaires demandeurs lors des travaux de la journée d'ateliers du 5 septembre 2018 pour ce protocole départemental
- Participation aux événements d'information et de sensibilisation sur les violences faites aux femmes
- Interventions dans les médias, presse écrite, radios, télévisions ...
- Conférences débats, colloques

**D/ Repérage des violences auprès du public de la structure et orientation des personnes vers les dispositifs de prise en charge**

**Engagements**

- Repérage effectué lors de nos entretiens

*Indicateurs >*

Nombre de repérages

**E/ Prise en charge des femmes victimes de violences**

**Engagements**

- Accompagnement des personnes victimes de prostitution, de violences sexuelles, de viols, de mariages forcés.

*Indicateurs >*

Nombre de personnes en situations de prostitution accompagnées

**F/ Suivi des auteurs**

**Engagements**

- En fonction des demandes, animations par le Mouvement du Nid de stages de sensibilisation pour les clients de la prostitution prévus par la loi du 13 avril 2016

*Indicateurs >*

Nombre de stages

5-  
**Les engagements**  
**des acteurs associatifs 10/10**

**Service de contrôle Judiciaire et d'enquête (SCJE)**

**B/ Sensibilisation / formation**

**Engagements**

- Des actions de prévention ou de formation peuvent être organisées ou co-animées par le SCJE avec d'autres partenaires, si notre association est sollicitée sur la question des auteurs notamment.

**C/ Information – Communication**

**Engagements**

- Communication systématique aux victimes avec lesquelles nous pouvons entrer en contact des coordonnées des structures ou associations susceptibles de leur venir en aide ( LAé – CIDFF – CMP – Le Planning Familial – Service d'aide aux victimes du Loiret)

**F/ Suivi des auteurs**

**Engagements**

- Cosignataire du dispositif PALIER avec le Parquet d'Orléans – l'AIDAPHI et le SPIP du Loiret visant à l'éviction de l'auteur de violences intrafamiliales dans l'attente de son jugement.
- Prise en charge des auteurs de violences intrafamiliales placés sous-main de justice (contrôle judiciaire) et orientés vers notre service par la Justice.
- Cosignataire d'un dispositif d'éviction des auteurs de violences conjugale avec le Parquet de Montargis et la Communauté des Communes du Giennois offrant un hébergement en hôtel pour trois nuits pour cinq auteurs par an.

- Mise en place de partenariat avec des psychologues de Montargis et financement de trois entretiens psychologiques pour les auteurs de violences que le SCJE est amené à suivre dans le cadre d'un contrôle judiciaire.

- Mise en place de stage de sensibilisation aux violences intrafamiliales à destination des auteurs de violences. (auteurs orientés par la Justice et qui doivent assumer le coût du stage).

*Indicateurs >*

Statistiques annuelles et rapport d'activité  
 Nombre de stages – nombre de personnes



## Les engagements des acteurs de l'hébergement et du logement 1/3

### Adoma

#### A/ Prévention des violences

##### Engagements

- Pérenniser la mise en place de séances collectives/groupes de paroles réguliers à destination des femmes hébergées dans nos structures

##### Indicateurs >

Renouvellement du conventionnement avec Le Planning Familial  
Nombre de séances organisées/an,  
nombre de participantes/an

#### B/ Sensibilisation / formation

##### Engagements

- Inscrire la thématique des violences faites aux femmes dans le projet d'établissement des structures (mise à jour du protocole interne à suivre en cas de violence rapportée ou constatée)
- Participation des travailleurs sociaux aux différents colloques et manifestations organisés par les partenaires locaux

##### Indicateurs >

Actualisation du Projet d'Établissement début 2019  
Nombre de travailleurs sociaux sensibilisés

#### C/ Information – Communication

##### Engagements

- Améliorer la diffusion (emplacement et fréquence) dans nos structures des supports de communications institutionnels (affiches, plaquettes ...)

#### D/ Repérage des violences auprès du public de la structure et orientation des personnes vers les dispositifs de prise en charge

##### Engagements

- Orientation systématique par les travailleurs sociaux vers les dispositifs spécialisés (LAE, MJD...), en cas de violence constatée ou rapportée

##### Indicateurs >

Nombre de femmes orientées/an

#### E/ Prise en charge des femmes victimes de violences

##### Engagements

- Proposer systématiquement un accompagnement par le travailleur social référent (accompagnement physique et organisation de l'interprétariat si nécessaire) par exemple pour le dépôt de plainte
- Organiser si nécessaire avec les acteurs locaux la mise à l'abri de la victime (transfert vers un autre lieu d'hébergement)

#### F/ Suivi des auteurs

##### Engagements

- En cas de suspicion de violence, organiser systématiquement un rendez-vous de rappel à la loi avec l'auteur des faits
- Organiser si nécessaire avec les acteurs locaux l'éviction de l'auteur des faits

### France Loire

#### B/ Sensibilisation / formation

##### Engagements

- Formation des équipes de proximité en lien avec les structures d'accueil des personnes victimes de violences

## Les engagements des acteurs de l'hébergement et du logement 2/3

### Aidaphi : CHRS Bourgogne – Service d'accueil immédiat

#### E/ Prise en charge des femmes victimes de violences

##### Engagements

- 5 places de service d'accueil immédiat du CHRS Bourgogne fléchées sur l'accueil des femmes victimes de violences. Gestion du numéro d'appel du Service d'Accueil Immédiat (SAI) (numéro d'appel spécifique pour les professionnels et destiné à la gestion des places départementales dédiées aux femmes victimes de violences : places Aidaphi et Imanis)
- Organisation de groupes de parole avec le Planning Familial à destination des résidentes

##### Indicateurs >

Nombre d'appels au SAI  
Nombre de femmes hébergées  
Nombre de personnes présentes lors des groupes de paroles.

### Coallia

#### D/ Repérage des violences auprès du public de la structure et orientation des personnes vers les dispositifs de prise en charge

##### Engagements

- Tous les services de Coallia s'engagent à signaler et à orienter les personnes concernées vers les dispositifs adaptés

##### Indicateurs >

Nombre de personne victime de la traite des êtres humains orientés  
Nombre d'auteur de violence conjugale orientés  
Nombre de victimes orientées

### Imanis

#### C/ Information – Communication

##### Engagements

- Campagne d'affichage de l'information sur nos établissements et sur nos réseaux sociaux

##### Indicateurs >

Nombre de flyers distribués

#### D/ Repérage des violences auprès du public de la structure et orientation des personnes vers les dispositifs de prise en charge

##### Engagements

- Former notre personnel à la détection des femmes victimes
- Réceptionner l'appel d'urgence de la femme victime via le 115 et rediriger sur les dispositifs dédiés

##### Indicateurs >

Nombre de personnes formées  
Nombre d'appels 115

#### E/ Prise en charge des femmes victimes de violences

##### Engagements

- Accueillir et accompagner les femmes victimes sur les 5 places SAI en fonction des places disponibles
- Héberger et orienter les femmes victimes orléanaises sur les 12 places créées par la collectivité Orléanaise

##### Indicateurs >

Nombre de personnes accompagnées sur le dispositif AI  
Nombre de personnes hébergées sur le dispositif d'urgence orléanais.

## Les engagements des acteurs de l'hébergement et du logement 3/3

### Les résidences de l'Orléanais

#### B/ Sensibilisation / formation

##### Engagements

- Formation des équipes de proximité en lien avec les structures d'accueil des personnes victimes de violences

#### D/ Repérage des violences auprès du public de la structure et orientation des personnes vers les dispositifs de prise en charge

##### Engagements

- Repérage des locataires victimes de violences conjugales, et orientation vers les structures

*Indicateurs >*  
Nombre de situations repérées

#### E/ Prise en charge des femmes victimes de violences

##### Engagements

- Mise en place d'un accompagnement en partenariat avec l'association IMANIS et accès à un logement autonome.
- Partenariat avec le CCAS d'Orléans pour favoriser la sortie des personnes accueillies temporairement.

*Indicateurs >* Nombre d'accompagnements – Nombre d'attributions

### SIAP Pithiviers

#### C/ Information – Communication

##### Engagements

Information des clients via :

- la distribution de supports de communication directement au moment de la signature du bail,
- le site internet,
- le SIAP info (journal interne)

*Indicateurs >*  
Nombre de supports de communication diffusés  
Présence d'un article sur le site internet (avec renvoi sur l'adresse mail officiel)  
Diffusion de 2 articles chaque année sur le sujet

### Pierres et Lumières

#### B/ Sensibilisation / formation

##### Engagements

- Sensibilisations périodiques du personnel administratif

*Indicateurs >* Nombre de salariés formés

#### D/ Repérage des violences auprès du public de la structure et orientation des personnes vers les dispositifs de prise en charge

##### Engagements

- Repérage des locataires victimes de violences conjugales :  
- traitement spécifique des troubles de voisinages  
- Accompagnement des CESF (Conseillers en économie sociale et familiale) qui assurent le lien avec les partenaires spécialisés

*Indicateurs >* Nombre de familles accompagnées

#### E/ Prise en charge des femmes victimes de violences

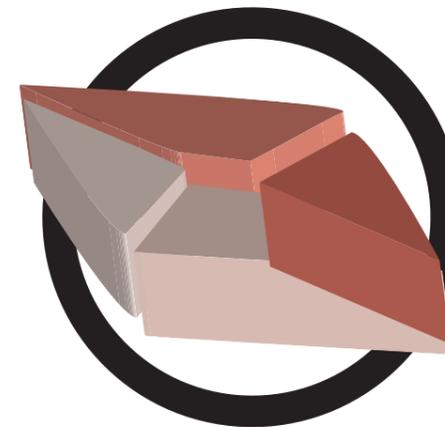
##### Engagements

- Relogement des femmes victimes de violences déjà présentes dans le parc immobilier de la structure.
  - Relogement des femmes victimes de violences proposées par la fédération nationale solidarité femmes (FNSF) ou des structures d'hébergement du Loiret.
- Dans ces deux cas, Pierres et Lumières travaille en gestion locative adaptée et propose un accompagnement spécifique réalisé par l'AHU et financé par Pierres et Lumières.

*Indicateurs >* Nombre de relogements

## Les actions collectives

**A**fin de permettre un travail en réseau des acteurs locaux sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, des ateliers de travail ont été organisés le 5 septembre 2018. Ainsi, les partenaires ont pu faire des propositions d'actions collectives qui entreront dans la mise en œuvre locale de la politique publique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.



### Rappel des objectifs :

#### LE CADRE, LE THÈME

##### Le protocole départemental :

Document qui a vocation à rassembler l'ensemble des engagements des structures du Loiret potentiellement concernées par le sujet des violences faites aux femmes.

##### Les violences faites aux femmes :

Violences au sein du couple, agressions sexuelles, viols, la prostitution, les mariages forcés, les mutilations sexuelles.

#### LA FEUILLE DE ROUTE DE LA JOURNÉE

##### Objectif des ateliers :

Contribuer au contenu du protocole en rédigeant des fiches actions collectives qui seront proposées au COPIL

##### Les participants, les groupes de travail :

Organisés en groupes pluridisciplinaires dans 5 ateliers, les participants contribuent à tous les sujets en travaillant ½ heure dans chaque atelier le matin, puis en rédigeant des fiches actions par atelier l'après-midi.

Thèmes	Animateurs-trices	35 inscrits
1. Communication	Didier CHAVIRIER, réfèrent égalité, université d'Orléans	5
2. Prévention des violences	Vincent RAYNAUD, animateur au Planning Familial Sylvie PIEDOUX, hôpital de Pithiviers	8
3. Repérage des situations par les professionnels - Sensibilisation et formation des professionnels	Maiténa VIAROUGE, DRDJSCS	7
4. Réseaux, maillage, outils pour la prise en charge des femmes victimes de violences (et enfants)	- Erwin SCALBERT, DRDJSCS - Elsa MARTEAU, CIDFF	10
5. Réparation des victimes, des auteurs	Virginie BONIN, SCJE Nadia BENSRYHAYAR, DRDFE	5

**Définition des thèmes des ateliers :**

**Communication :** 1.

Afin de rendre visibles les violences, il faut communiquer, en direction des victimes et de leur entourage. Comment ? Quels outils déployer ? En direction de tous et de toutes : y compris en secteur rural. Il existe une plaquette de communication version papier et sur le site de la préfecture (format type carte de visite)

<http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Solidarite-hebergement-logement-et-populations-vulnerables/Droits-des-femmes-et-egalite/Violences-faites-aux-femmes>  
<http://www.loiret.gouv.fr/content/download/15413/105288/file/Dépliant%20LOIRET.pdf>

**La prévention des violences sexistes, sexuelles, faites aux femmes :** 2.

Comment sensibiliser les jeunes afin de leur permettre de développer un esprit critique sur les constructions sociales, les rapports de domination, les relations entre les femmes et les hommes, les stéréotypes et des inégalités à la base de ces violences ? Quid de la prévention pour éviter que le phénomène social de violence ne se reproduise « de génération en génération ».

**Repérage des situations par les professionnels et sensibilisation /formation des professionnels :** 3.

Afin d'identifier les situations de violences, il faut sensibiliser les professionnels (peu importe leur secteur de compétence), afin qu'ils puissent repérer, détecter les situations de violences puis les orienter vers les dispositifs.

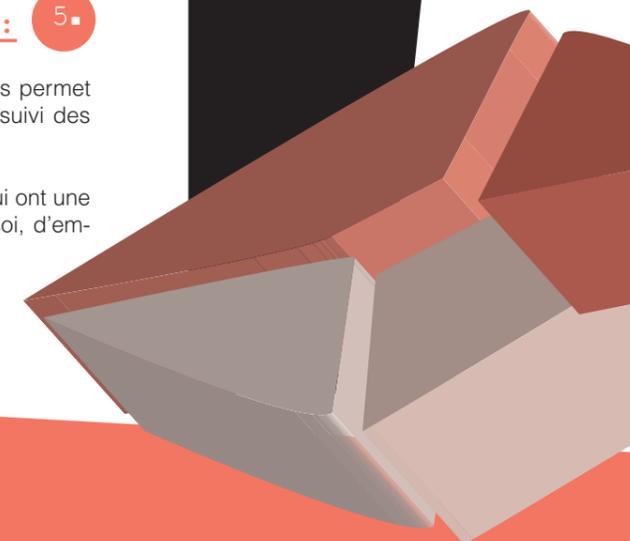
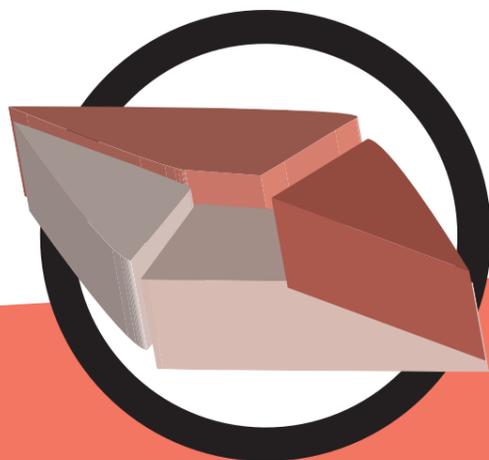
**Réseau/maillage/outils pour la prise en charge des femmes victimes de violences et enfants :** 4.

il s'agit de repérer les besoins en termes de réseau (quel maillage, quels outils) et de proposer des solutions : pour les professionnels et pour les femmes.

**Réparation des victimes / des auteurs :** 5.

La prise en charge des victimes est indispensable et le suivi des auteurs permet d'éviter la récurrence. Plusieurs dispositifs existent. Comment améliorer le suivi des auteurs ? Quid de la prise en charge hors procédure judiciaire ?

Quid de la réparation des victimes qui ont subi un psychotraumatisme, qui ont une baisse d'estime d'elles-mêmes : des outils de reprise de confiance en soi, d'empowerment existent-ils ? Faut-il les rechercher ? Les créer ?



A l'issue de cette journée : 17 fiches actions ont été proposées par les groupes de travail.

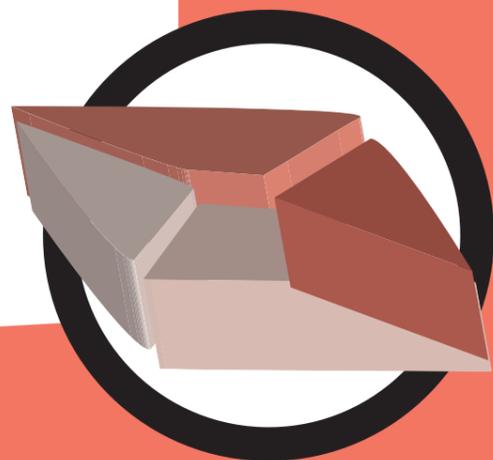
Aussi, certaines propositions pouvant fusionner, le COPIL du 22 novembre 2019 a validé les 8 fiches actions collectives présentées ci-dessous et réparties sous les domaines d'actions suivants :

**FICHE ACTION**

- 1. 1. ANIMATION DU RÉSEAU :**
- 1a. Création d'une plateforme internet
  - 1b. Réunion d'une commission interministérielle et partenariale sur les violences

**FICHE ACTION**

- 2. 2. ACTIONS EN DIRECTION DU PUBLIC :**
- Renforcer les actions d'éducation à l'égalité
  - Mise en place de forums
  - Création d'un site internet départemental
  - Diffuser une plaquette d'information / memento



**FICHE ACTION**

- 3. 3. REPÉRER LES SITUATIONS / ORIENTER / FORMER LES PROFESSIONNELS :**

- **3a. Repérer les situations :** Outiller les professionnels pour mieux détecter les violences (grille de repérage des violences)
- **3b. Orienter :** Outiller les professionnels pour mieux orienter les victimes (fiches contacts pour les agents d'accueil)
- **3c. Former :** Former les professionnels au sujet des violences faites aux femmes

**FICHE ACTION**

- 4. 4. PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS :**

- Mettre en place la fiche action 11 du PDALHPD « La prise en charge des situations de victimes de violences dans l'accès au logement »

- 5. 5. TRANSVERSAL : COMMUNICATION**

- Communiquer et échanger sur les politiques publiques, dispositifs et lois en matière de lutte contre les violences faites aux femmes

FICHE ACTION

**1.a**

**FICHE ACTION**

Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes du Loiret

**DOMAINE D' ACTIONS : Animation du Réseau**

**Constats de départ Diagnostic**

- Besoin de contacts entre structures, de coordination et d'un « lieu ressources »

**Intitulé et contenu de l'action**

- **Création d'une plateforme internet**

**Objectifs**

- **Contenu de la plateforme :**

- Un annuaire départemental numérique en direction des professionnels ;
- Les noms de personnes ressources dans les structures : Identifier dans chaque structure une ou des personnes référentes sur les violences faites aux femmes ayant la formation ad hoc pour orienter les personnes rencontrant des problématiques de violences (Travail en interne et en externe pour le la référent.e : structurer le parcours de la victime / ou de l'auteur ; soutenir, faciliter le lien et la diffusion d'informations) ;
- Des outils à destination des professionnels (une outithèque).

**Public (PROFIL, NOMBRE)**

- Professionnels

**Territoire concerné**

- Loiret



FICHE ACTION 1.a

Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes du Loiret

DOMAINE D' ACTIONS : Animation du Réseau

<b>Pilotage de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ DDFE</li> </ul>
<b>Partenaires</b> (Collectivités territoriales, associations, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Membres du protocole</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ 2019</li> </ul>
<b>Financement</b> (Coût, financeurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸</li> </ul>
<b>Modalités de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Suivi lors des COPIL</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Avancement des travaux : mise en place des sous-objectifs</li> </ul>
<b>Personnes ressources Coordonnées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ DDFE : vanessa.kerampran@loiret.gouv.fr</li> </ul>

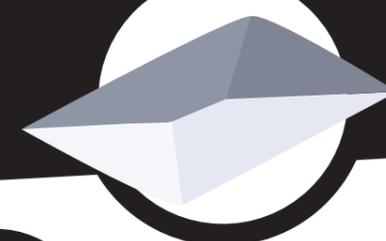


FICHE ACTION 1.b

Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes du Loiret

DOMAINE D' ACTIONS : Animation du Réseau

<b>Constats de départ Diagnostic</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Besoin de contacts entre structures – de réseau et de créer des projets communs afin d'améliorer la prise en charge des personnes</li> </ul>
<b>Intitulé et contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Réunion d'une commission interministérielle et partenariale sur les violences pour coordonner et évaluer les actions menées par le réseau territorial. ==&gt; COPIL du protocole « élargi »</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Organiser des réunions départementales, par thème ou bassin géographique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Piste de travail : dans l'attente de la décision de justice, mettre en place des parcours pour les victimes (femmes, enfants), et pour les auteurs (groupes d'échanges, suivi des personnes, etc)</li> <li>• Prise en charge des enfants</li> <li>• Coordination des actions locales (autour du 25 novembre), etc.</li> </ul> </li> <li>▸ Mise en place et suivi de la commission départementale organisant la stratégie en matière de lutte contre le phénomène prostitutionnel et prévoyant des parcours de sortie de personnes en situation de prostitution prévu par la loi du 13 avril 2016.</li> </ul>
<b>Public (PROFIL, NOMBRE)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Structures du département concernées par le sujet des violences</li> </ul>
<b>Territoire concerné</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Loiret</li> </ul>

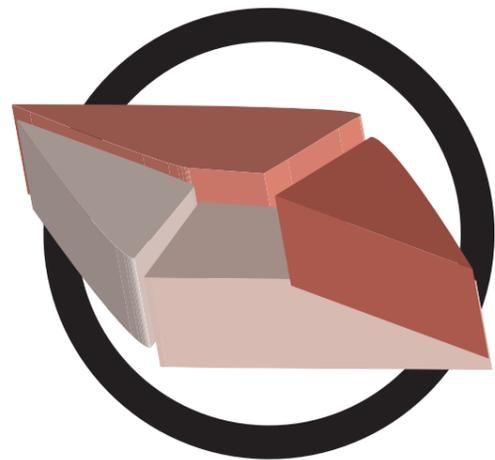


FICHE ACTION 1.b

Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes du Loiret

DOMAINE D' ACTIONS : Animation du Réseau

<b>Pilotage de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ DDFE</li> </ul>
<b>Partenaires</b> (Collectivités territoriales, associations, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Structures du département concernées par le sujet des violences</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ <b>Durée du protocole</b></li> </ul>
<b>Financement</b> (Coût, financeurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸</li> </ul>
<b>Modalités de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ COPIL annuel</li> <li>▸ Groupes de travail</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Nombre de réunions</li> </ul>
<b>Personnes ressources Coordonnées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ DDFE : vanessa.kerampran@loiret.gouv.fr</li> </ul>



2

FICHE ACTION

Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes du Loiret

DOMAINE D' ACTIONS : Actions en direction du public

<b>Constats de départ Diagnostic</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Rendre visible le sujet des violences auprès des citoyen.ne.s</li> </ul>
<b>Intitulé et contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ <b>Eduquer, sensibiliser et communiquer sur le sujet des violences faites aux femmes, des violences sexuelles et sexistes</b></li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ <b>Renforcer la mise en place de séances d'éducation à l'égalité, au respect fille-garçon, et à la lutte contre les discriminations sexistes</b> que mènent les acteurs associatifs et/ou institutionnels dans le Loiret</li> <li>▸ <b>Mise en place de Forums :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à destination du grand public et des étudiants sur les violences sexuelles et sexistes</li> </ul> </li> <li>▸ <b>Création d'un Site internet départemental :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• alimenter le Site du PARADS départemental (plateforme départementale : Pôle d'accès en réseaux aux droits sociaux) et communiquer avec.</li> </ul> </li> <li>▸ <b>Diffuser une plaquette d'information / memento</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• avec les questions que peut se poser le grand public et avec les structures vers qui se tourner : sur ce point, il faudra partir de l'existant (outils nationaux, locaux).</li> </ul> </li> </ul>
<b>Public (PROFIL, NOMBRE)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Particuliers - Elèves - Citoyens - personnes potentiellement concernées par le sujet - témoins - proches, etc.</li> </ul>
<b>Territoire concerné</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Loiret</li> </ul>
<b>Pilotage de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ DDFE – Université – DRDJSCS – participant.e.s au groupe de travail « communication »</li> </ul>

FICHE ACTION 2.

Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes du Loiret

**DOMAINE D' ACTIONS : Actions en direction du public**

<b>Partenaires</b> (Collectivités territoriales, associations, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Membres du COPIL</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ <b>Durée du protocole</b></li> </ul>
<b>Financement</b> (Coût, financeurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ DRDFE / co-financemeurs locaux</li> </ul> <p>Dans la limite des financements disponibles et orientations budgétaires à venir</p>
<b>Modalités de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Lors du COPIL</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Nombre d'actions</li> <li>▸ Nombre de séances</li> <li>▸ Nombre de jeunes touchés</li> </ul>
<b>Personnes ressources Coordonnées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Erwin scalbert : erwin.scalbert@loiret.gouv.fr</li> <li>▸ Didier Chavrier : didier.chavrier@univ-orleans.fr</li> <li>▸ DDFE : vanessa.kerampran@loiret.gouv.fr</li> </ul>

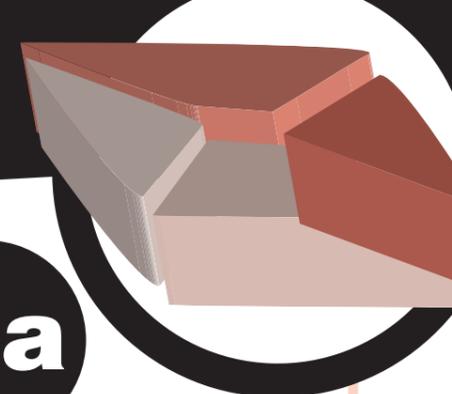


FICHE ACTION 3.a

Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes du Loiret

**DOMAINE D' ACTIONS : Repérer les situations / Orienter / Former les professionnels**

<b>Constats de départ Diagnostic</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Les professionnels de tous secteurs d'activités reçoivent des personnes potentiellement victimes de violences et ont parfois un doute en termes de repérage des situations : « <b>la personne reçue vit-elle des violences (conjugales, prostitution) ?</b> »</li> </ul>
<b>Intitulé et contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ <b>Repérer les situations : Outil de repérage des situations de violences à destination des professionnels</b></li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ <b>Créer une grille d'indicateurs de repérage des situations de violences à destination des professionnels</b></li> </ul>
<b>Public (PROFIL, NOMBRE)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Professionnels</li> </ul>
<b>Territoire concerné</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Loiret</li> </ul>
<b>Pilotage de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ à définir</li> </ul>
<b>Partenaires</b> (Collectivités territoriales, associations, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Membres du protocole intéressés par l'élaboration d'un outil départemental</li> </ul>



**FICHE ACTION 3.a**

Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes du Loiret

**DOMAINE D'ACTIONS : Repérer les situations / Orienter / Former les professionnels**

<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Durée du protocole</b></li> </ul>
<b>Financement</b> (Coût, financeurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶</li> </ul>
<b>Modalités de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lors du COPIL</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Elaboration de l'outil - travail sur la diffusion de l'outil et « comment le présenter » afin que les structures de l'approprient.</li> </ul>
<b>Personnes ressources Coordonnées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ DDFE : vanessa.kerampran@loiret.gouv.fr</li> </ul>



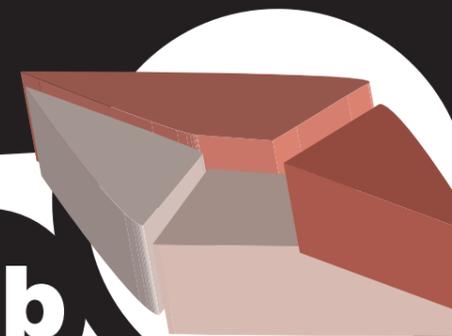
**3.b**

**FICHE ACTION**

Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes du Loiret

**DOMAINE D'ACTIONS : Repérer les situations / Orienter / Former les professionnels**

<b>Constats de départ Diagnostic</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Manque de connaissance des dispositifs de prise en charge par les agents d'accueil des collectivités ;</li> </ul>
<b>Intitulé et contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Orienter : Outiller les professionnels pour orienter les victimes</b></li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Création d'une fiche réflexe en direction des agents d'accueil</b></li> <li>▶ Permettre aux agents d'accueil d'orienter une personne vers une structure</li> <li>▶ Cette fiche pourrait être étendue à d'autres institutions : gendarmerie, police etc.</li> </ul>
<b>Public (PROFIL, NOMBRE)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Professionnels / agents d'accueil dans les mairies / policiers / gendarmes</li> </ul>
<b>Territoire concerné</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Loiret</li> </ul>
<b>Pilotage de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ DDFE</li> </ul>

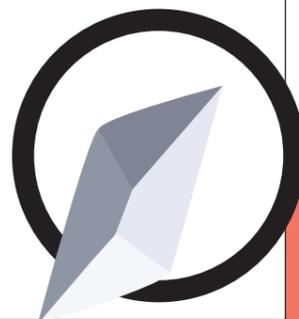


FICHE ACTION 3.b

Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes du Loiret

**DOMAINE D' ACTIONS :** Repérer les situations / Orienter / Former les professionnels

<b>Partenaires</b> (Collectivités territoriales, associations, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Membres du protocole</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ <b>Durée du protocole</b></li> </ul>
<b>Financement</b> (Coût, financeurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸</li> </ul>
<b>Modalités de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Lors du COPIL</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Création de la fiche / Diffusion de la fiche</li> </ul>
<b>Personnes ressources</b> <b>Coordonnées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ DDFE : vanessa.kerampran@loiret.gouv.fr</li> </ul>

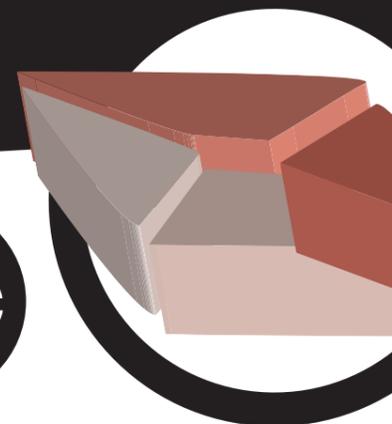


FICHE ACTION 3.c

Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes du Loiret

**DOMAINE D' ACTIONS :** Repérer les situations / Former les professionnels

<b>Constats de départ</b> <b>Diagnostic</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Les personnes ne reçoivent pas toujours de formation initiale sur le sujet des violences</li> <li>▸ Les changements de personnels sont fréquents, ce qui nécessite des sensibilisations régulières</li> </ul>
<b>Intitulé et contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ <b>Former :</b> Former les professionnels au sujet des violences faites aux femmes</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Rédiger un cahier des charges de formation pluridisciplinaire.</li> <li>▸ Recenser les formations mises en place.</li> <li>▸ Former les intervenants des champs médico-sociaux et juridiques (travailleurs sociaux, animateurs, infirmières, sages-femmes, médecins, juristes...) à la problématique spécifique du repérage précoce des situations de violences.</li> </ul>
<b>Public</b> (PROFIL, NOMBRE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Professionnels</li> </ul>
<b>Territoire concerné</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Loiret</li> </ul>

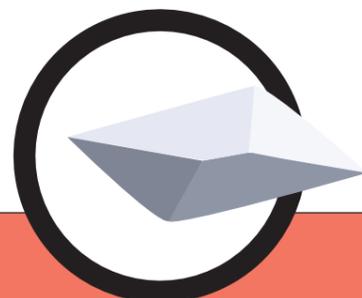


**FICHE ACTION 3.c**

Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes du Loiret

**DOMAINE D' ACTIONS : Repérer les situations / Former les professionnels**

<b>Pilotage de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>à déterminer</li> </ul>
<b>Partenaires</b> (Collectivités territoriales, associations, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membres du protocole</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Durée du protocole</b></li> </ul>
<b>Financement</b> (Coût, financeurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce point doit être travaillé : liens avec les OPCA, organismes de formations, etc.</li> </ul>
<b>Modalités de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lors du COPIL</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de formations organisées</li> </ul>
<b>Personnes ressources Coordonnées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DDFE : vanessa.kerampran@loiret.gouv.fr</li> </ul>



**4.**

**FICHE ACTION**

Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes du Loiret

**DOMAINE D' ACTIONS : Prise en charge des situations**

**Constats de départ Diagnostic**

Les personnes victimes de violences au sein du couple sont mentionnées dans les publics prioritaires du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)

Dans le département du Loiret, 15 places d'hébergement sont réservées aux femmes victimes de violences (sites sécurisés, personnels formés à la prise en charge des victimes de violences et de leurs enfants...). Le Service d'Accueil Immédiat, numéro réservé aux professionnels 24h/24, centralise ces places d'hébergement d'urgence et réoriente les demandes en fonction des places disponibles.

Il convient toutefois de souligner une problématique de fluidité sur ces places.

En l'absence de places réservées disponibles, les victimes sont orientées vers les dispositifs d'hébergement généralistes. Les sites ne sont pas toujours adaptés car non sécurisés, la diversité des profils peut accentuer la sensation de danger, et il n'existe pas d'accompagnement spécifique dédié au sein de ces hébergements. L'orientation vers ces dispositifs généralistes peut également être faite lorsque la situation de violences n'a pas été identifiée.

Par conséquent, le repérage et l'évaluation de la situation de violences sont primordiaux. De plus, les démarches administratives préalables au relogement sont parfois complexes : accès aux droits, garde des enfants à statuer, congé du bail familial mais application de la clause de solidarité en cas d'impayés de loyer, exigence de l'ordonnance de non-conciliation par certains bailleurs...

Ces situations nécessitent un accompagnement social adapté.

**Intitulé et contenu de l'action**

**Mettre en place la fiche action 11 du PDALHPD**  
« La prise en charge des situations de victimes de violences dans l'accès au logement »

**Objectifs**

**L'instruction du 8 mars 2017 relative à l'accès au logement** des femmes victimes de violences ou en grande difficulté indique que le PDALHPD doit prendre en compte les besoins de ce public.

- S'appuyer sur le SIAO pour connaître les besoins (SI-SIAO) : profil des personnes, demandes non satisfaites...

- Travailler avec le Procureur de la République sur l'éviction de l'auteur de violences du domicile



### FICHE ACTION 4.

Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes du Loiret

#### DOMAINE D' ACTIONS : Prise en charge des situations

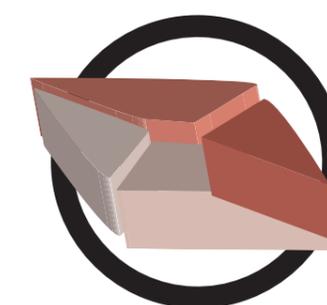
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formuler et sensibiliser les professionnels (travailleurs sociaux, bailleurs sociaux, gendarmerie, commissariat...) sur cette thématique</li> <li>Identifier les dispositions réglementaires et juridiques en faveur des victimes de violences en lien avec le logement, et les freins à leur mise en œuvre</li> <li>Favoriser la fluidité des parcours de l'hébergement au logement</li> <li>Développer une offre intermédiaire entre l'hébergement et le logement : résidence sociale, intermédiation locative, pension de famille/maisons relais... en lien avec un accompagnement adapté et dédié aux personnes victimes de violences</li> <li>Améliorer l'articulation et la coordination des acteurs dans la prise en charge de la victime.</li> </ul>
<b>Public (PROFIL, NOMBRE)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Femmes victimes de violences</li> </ul>
<b>Territoire concerné</b>	
<b>Pilotage de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SGAR et DRDJSCS</li> </ul>
<b>Partenaires</b> (Collectivités territoriales, associations, ...)	<p>Parquet, forces de l'ordre, MJD, AHU, Imanis, AIDAPHI, bailleurs sociaux, CIDFF, CCAS, Conseil départemental, hôpitaux, éducation nationale, Planning Familial</p>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Durée du protocole</b></li> </ul>
<b>Financement</b> (Coût, financeurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositifs : SI-SIAO    Contingent préfectoral    Financements : BOP 177</li> <li>Formations : fonds interministériel de prévention de la délinquance</li> </ul>

### FICHE ACTION 4.

Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes du Loiret

#### DOMAINE D' ACTIONS : Prise en charge des situations

<b>Modalités de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre du COPIL</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Indicateurs de suivi :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes prises en charge (composition du ménage) sur les places réservées</li> <li>Nombre de personnes prises en charge (composition du ménage) dans les dispositifs généralistes</li> <li>Nombre de victimes de violences maintenues dans leur logement</li> <li>Nombre d'auteurs de violences évincés du domicile</li> <li>Nombre de réunions de sensibilisation</li> </ul> </li> <li><b>Indicateurs de résultat :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir et adapter (suite à l'évaluation des besoins) le nombre de places d'hébergement d'urgence dédiées aux femmes victimes de violences et leurs enfants</li> <li>Protocole mis en place avec le Procureur de la République</li> <li>Développement d'une offre adaptée en fonction des besoins identifiés</li> <li>Diminution du nombre de demandes non satisfaites</li> <li>Diminution de la durée moyenne d'hébergement sur les places réservées</li> <li>Diminution de la durée de séjour dans les dispositifs généralistes</li> </ul> </li> </ul>
<b>Personnes ressources Coordonnées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DDFE : <a href="mailto:vanessa.kerampran@loiret.gouv.fr">vanessa.kerampran@loiret.gouv.fr</a></li> <li>DRDJSCS : <a href="mailto:pierre.ferreri@jscs.gouv.fr">pierre.ferreri@jscs.gouv.fr</a></li> </ul>





## FICHE ACTION

5

Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes du Loiret

**DOMAINE D' ACTIONS : Communication**

### Constats de départ Diagnostic

- Certaines mesures législatives sont peu connues

### Intitulé et contenu de l'action

- **Communiquer et échanger sur les politiques publiques, dispositifs et lois en matière de lutte contre les violences faites aux femmes**

### Objectifs

- Mieux informer les citoyen.e.s ; employé.e.s ; entreprises ; institutions sur les mesures légales
- Renforcer la communication sur la législation : loi du la loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes (obligation pour les structures publiques de communiquer sur ce sujet en interne)
- Renforcer la communication sur la législation : loi du 13 avril 2016 svisant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées
- Échanger entre partenaires et parquets sur les mesures de justice en direction des auteurs (éviction).

### Public (PROFIL, NOMBRE)

- Grand public / Partenaires

### Territoire concerné

- Loiret

## FICHE ACTION 5.

Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes du Loiret

**DOMAINE D' ACTIONS : Communication**

### Pilotage de l'action

- DDFE avec le soutien des partenaires locaux

### Partenaires

(Collectivités territoriales, associations, ...)

- Membres du protocole

### Calendrier

- **Durée du protocole**

### Financement

(Coût, financeurs)

- 

### Modalités de suivi et d'évaluation

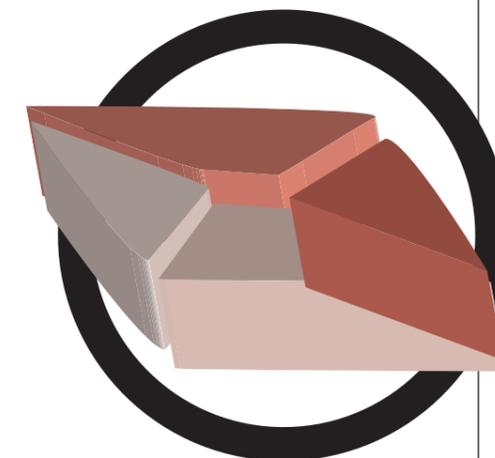
- Dans le cadre du COPIL

### Indicateurs de suivi et de résultat

- Nombre de communications

### Personnes ressources Coordonnées

- DDFE :  
vanessa.kerampran@loiret.gouv.fr





## Cadre législatif de la politique publique de lutte contre les violences faites aux femmes :

- ▶ La convention de l'Organisation des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF/ CEDAW), adoptée le 18 décembre 1979, ratifiée le 14 décembre 1983 par la France
- ▶ La résolution 54/134 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée le 17 décembre 1999 qui proclame le 25 novembre : Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes La convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, adoptée le 7 avril 2011, ouverte à la signature à Istanbul le 11 mai 2011 La 58ème session de la Commission de la condition des femmes de l'ONU du 11 mars 2014 qui relève l'importance de faire figurer comme cibles l'éradication de la violence à l'égard des femmes

Les textes en vigueur en France en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes, en particulier :

- ▶ La loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants
- ▶ La loi n°2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel
- ▶ L'article 1 de la loi n°2013-711 du 5 août 2013 relatif à la transposition en droit interne à l'article 225-4-1 du code pénal de la définition juridique de la traite des êtres humains que la convention n°197 du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains a adoptée le 16 mai 2005
- ▶ La loi n°2014-476 du 14 mai 2014 qui autorise l'État Français à ratifier la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

- ▶ La loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel
- ▶ La loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes
- ▶ La Circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique
- ▶ Le décret n° 2010-1134 du 29 septembre 2010 relatif à la procédure civile de protection des victimes de violences au sein des couples
- ▶ Le décret n° 2013-7 du 3 janvier 2013 portant création d'une mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains
- ▶ La stratégie nationale de prévention de la délinquance (2013-2017), et le plan départemental de prévention de la délinquance qui en découle, déclinés sur les territoires par les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- ▶ Le 5ème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes
- ▶ Les recommandations de la Mission interministérielle pour la protection des femmes
- ▶ Les engagements et textes signés localement



## LES SIGNATAIRES ET ADHÉRENTS AU PROTOCOLE DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES :

- le Préfet
- le Procureur de la République près le TGI d'Orléans
- le Procureur de la République près le TGI de Montargis

### LES STRUCTURES ADHÉRENTES AU PROTOCOLE :

#### Les services de l'état :

- La Direction départementale de la Sécurité Publique (DDSP)
- La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Loiret (DRDJSCS)
- La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Loiret (DSDEN)
- Le Groupement de Gendarmerie du Loiret
- La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)
- Le Service départemental d'incendies et de secours (SDIS)
- L'unité départementale de la Direction Régionale des Entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Loiret

#### Les institutions :

- La Délégation départementale du Loiret de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- La Caisse d'allocations familiales (CAF)
- La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)
- Le Centre hospitalier régional d'Orléans
- Le Collège de Gynécologie Centre Val de Loire
- Le Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes du Loiret
- Le Conseil départemental du Loiret de l'Ordre des médecins
- Le Conseil départemental de l'Ordre des sages femmes
- Le CROUS d'Orléans Tours
- L'Hôpital de Pithiviers
- L'Université d'Orléans

#### Les collectivités :

- Le Conseil départemental
- La Ville de Fleury-les-Aubrais
- La Ville d'Orléans
- La Ville de Saint-Denis-en-Val

### Les acteurs associatifs

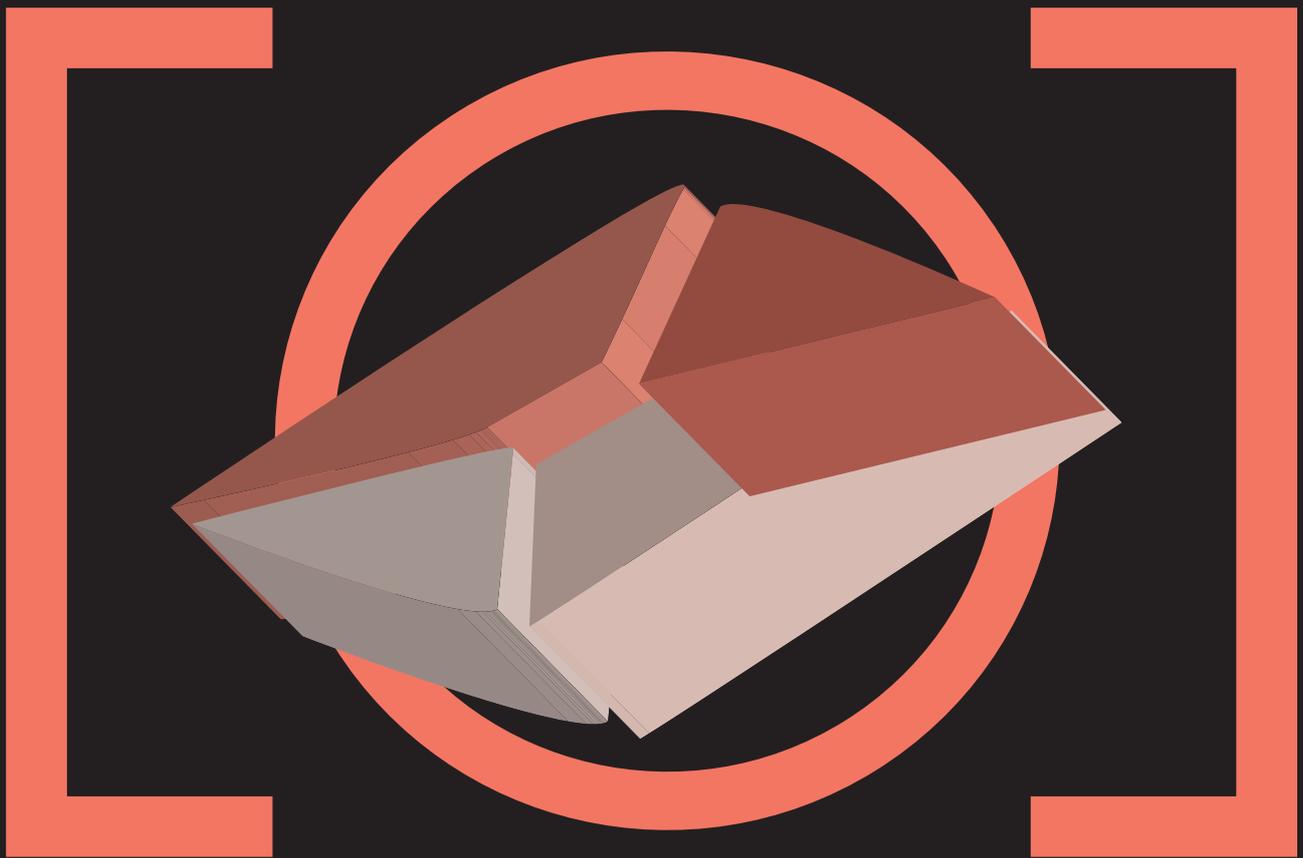
- L'Association des maires du Loiret
- L'Aide aux Victimes du Loiret
- Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Loiret
- Femmes solidaires Montargis
- Le Groupe d'action Gay et Lesbien
- Le Planning Familial
- La Maison de la justice et du Droit – Le Conseil départemental d'accès aux droits
- La Mission locale d'Orléans
- Le Mouvement du Nid
- Le Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquête (SCJE)

### Les acteurs de l'hébergement et du logement

- Adoma
- L'AIDAPHI (L'Association Interdépartementale pour le développement des actions en faveur des personnes handicapées)
- Imanis
- Coallia
- France Loire
- SIAP Pithiviers
- Pierres et Lumières
- Les Résidences de l'Orléanais

**Votre structure souhaite adhérer au Protocole, contactez :**

vanessa.kerampran@loiret.gouv.fr  
sgar45-drdfe@centre.pref.gouv.fr



STOP-VIOLENCES-FEMMES.GOUV.FR  
#NeRienLaisserPasser



**RÉAGIR**  
**PEUT TOUT**  
**CHANGER**

VIOLENCES FEMMES INFO  
**APPELEZ LE**  
**3919\***  
\*Appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.